Agence Parcs Canada

Plan d'entreprise

2001-2002 à 2005-2006

Au service des Canadiens et des Canadiennes

LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, **nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.**

Guides, **nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.**

Partenaires, **nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.**

Conteurs, **nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.**

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, **en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.**

Faire découvrir **la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.**

Commémorer **l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.**

Servir **les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.**

2002

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 1

Profil de l'Agence Parcs Canada 5

Qualité de mandataire et pouvoirs 5

Gouvernance 5

Structure organisationnelle 6

Programmes nationaux 7

Réseau des parcs nationaux 7

Réseau des lieux historiques nationaux 7

Réseau des aires marines nationales de conservation 7

Autres programmes nationaux 7

Obligations internationales 7

Participation des intervenants 8

Cadre de planification et de rapport de Parcs Canada 8

Analyse de l'environnement 11

Objectifs, stratégies et attentes 14

Modèle de planification d'entreprise 14

Intendance des endroits du patrimoine national 15

1. Création d'endroits du patrimoine national 15

2. Protection des ressources patrimoniales 17

3. Mise en valeur du patrimoine 19

Utilisation et appréciation par les Canadiens 21

4. Services aux visiteurs 21

5. Périmètres urbains 24

6. Routes de transit 25

Services généraux 26

7. Gestion de Parcs Canada 26

8. Gestion des ressources humaines 30

Information financière 33

Contexte 33

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Ministre du patrimoine canadien - Parcs Canada, 2002

N° de cat. : R61-12/2006 F
ISBN : 0-662-66683-6

Imprimé sur papier recyclé

Printed on recycled paper

Annexe 1 : Résumé du Plan d'entreprise de Parcs Canada pour 2001-2006 40

Annexe 2 : Stratégie de développement durable 44

Annexe 3 : Évaluation de l'impact environnemental 47

Annexe 4 : Glossaire 48

Nota : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

RÉSUMÉ

Le *plan d'entreprise* de l'Agence Parcs Canada décrit les objectifs stratégiques et les stratégies d'investissement pour la période qui s'étend de 2001-2002 à 2005-2006.

Les priorités clés sont les suivantes :

- assurer un financement à long terme approprié et le financement durable du Programme de Parcs Canada;
- maintenir ou restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, la durabilité des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et des ressources culturelles;
- créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, et désigner de nouveaux lieux historiques nationaux dans les endroits non représentés;
- obtenir la participation des Canadiens de façon à ce qu'ils se sentent fortement liés aux aires protégées du patrimoine canadien;
- maintenir des services de qualité aux visiteurs;
- continuer le renouvellement du régime des ressources humaines.

PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

L'intégrité écologique est la principale priorité de la gestion des parcs nationaux de sorte que les générations futures puissent apprécier ces derniers et en tirer profit. Le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*[1] de Parcs Canada et la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada ont confirmé que l'intégrité écologique des parcs nationaux est menacée. L'Agence a publié son *Premier rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Les initiatives en cours visant à régler les problèmes incluent : renforcer la surveillance scientifique, établir des plans de rétablissement des espèces à risque et travailler de concert avec d'autres partenaires pour mettre en œuvre des stratégies fondées sur la gestion des écosystèmes.

La politique de l'Agence en matière de gestion des ressources culturelles établit le cadre de la protection à long terme, de la mise en valeur, des contrôles et des rapports pour les lieux historiques nationaux. Cette politique sert maintenant de modèle aux autres organisations ou établissements nationaux et internationaux. À compter de mars 2001, des énoncés d'intégrité commémorative ont été

[1] Veuillez visiter le site Web de Parcs Canada à l'adresse http://www.parkscanada.gc.ca/library/index_f.htm#reports pour obtenir tous les plans et les rapports mentionnés dans le présent document.

rédigés pour 60 p. 100 des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. D'ici à mars 2004, l'approbation des plans directeurs de chacun de ces lieux constituera l'orientation nationale pour la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux et de leurs ressources connexes.

CRÉATION D'ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, cette dernière est tenue d'adopter des plans de réseaux qui donnent l'orientation stratégique de la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Le Plan du réseau des parcs nationaux prévoit comme objectif stratégique de représenter chacune des 39 régions naturelles du Canada; 25 de ces régions sont actuellement représentées. En 2001, l'Agence a achevé les négociations pour deux parcs nationaux proposés. Des ententes seront signées dès réception de l'approbation de nouveaux fonds.

L'objectif stratégique, en ce qui concerne les aires marines nationales de conservation, est de représenter chacune des 29 régions marines du Canada. La mise en œuvre de ce plan en est aux premières étapes et, actuellement, deux régions sont représentées par le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent et le parc marin national Fathom Five. L'entente fédérale-provinciale entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui prévoit une aire marine nationale de conservation adjacente à la réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, englobe deux autres régions marines. Cette entente n'a cependant pas encore été mise en place. Une cinquième région est représentée en partie par la composante marine de la réserve de parc national Pacific Rim. Des fonds seront demandés pour continuer à étendre le réseau. À court terme, les négociations continueront relativement à la création d'une nouvelle aire marine nationale de conservation.

En octobre 2000, la ministre du Patrimoine canadien a lancé un nouveau *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*. Les priorités stratégiques du plan de ce réseau comprennent une plus grande représentation de l'histoire des Autochtones, de l'histoire des collectivités ethnoculturelles et de l'histoire des femmes.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Les initiatives en matière d'interprétation, d'éducation et de diffusion externe forment l'un des programmes les plus appréciés de l'Agence Parcs Canada. Les endroits du patrimoine national du Canada se classent parmi les symboles les plus importants du pays. Dans les différents parcs et lieux, les programmes d'interprétation ont des effets profonds et durables sur les particuliers et les familles, et sur leurs connaissances au sujet du Canada, la compréhension qu'ils ont de leur pays, et la fierté qu'ils éprouvent à son égard. Parcs Canada investira dans la coordination des communications pour faire en sorte que les Canadiens connaissent les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Notre but est que les Canadiens comprennent et apprécient ces endroits spéciaux, qu'ils s'y sentent émotivement rattachés et éprouvent un sentiment d'appartenance.

Les ressources ciblées seront consacrés à des programmes de communication, d'éducation et d'interprétation axés sur les endroits administrés par Parcs Canada. Les ressources financières serviront à restaurer et à mettre à jour l'infrastructure sur place, les centres d'interprétation, les centres de découverte, les publications et les documents éducatifs. On appuiera les programmes déjà

offerts sur place, et la mise en valeur du patrimoine accordera davantage d'importance aux messages d'intégrité écologique et d'intégrité commémorative. Les communications seront diffusées de manière uniforme à l'échelle nationale afin de veiller à transmettre une image de marque cohérente. Le site Internet de Parcs Canada, qui a reçu 88 millions de visites en 2000, jouera un rôle de plus en plus important en reliant tous les Canadiens grâce à l'autoroute électronique. Les autres priorités comprendront la conception d'une visite virtuelle des endroits du patrimoine canadien, l'accès au contenu canadien grâce à la numérisation de documents de recherche originaux et l'accès pour les jeunes Canadiens à des documents éducatifs.

Avec le temps, Parcs Canada s'efforcera d'accroître sa présence dans les centres urbains en tirant profit des ressources existantes. L'Agence cherchera les occasions de travailler avec des tiers afin de mieux faire connaître et comprendre les endroits spéciaux du Canada.

SERVICES AUX VISITEURS

Parcs Canada juge extrêmement important de fournir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation des services de qualité qui leur permettront d'apprécier les endroits patrimoniaux. L'Agence accueille 25 millions de visiteurs par année à quelque 180 parcs, lieux et canaux au pays. Ces services génèrent plus de 1,2 milliard de dollars en retombées économiques.

Les sondages d'opinion sur la qualité du service permettent de dire que Parcs Canada arrive au premier rang de tous les programmes du gouvernement fédéral. La satisfaction des visiteurs est de plus de 85 p. 100 à la plupart des endroits. Parcs Canada prendra les mesures nécessaires pour maintenir le niveau élevé de services offerts aux visiteurs dans les deux langues officielles.

Le travail se poursuivra avec l'industrie touristique pour influer sur les messages et les pratiques de sorte qu'ils correspondent aux valeurs d'intégrité commémorative et écologique. Les stratégies seront élaborées pour influer sur les attentes et les comportements de ceux qui commercialisent et utilisent les endroits du patrimoine national pour faire en sorte que le type, le niveau et le choix du moment respectent la capacité des écosystèmes et des ressources culturelles.

GESTION AXÉE SUR LES PERSONNES

En tant qu'employeur distinct, l'Agence a l'occasion de mettre au point ses propres approches de la gestion des ressources humaines. L'élaboration et la mise en œuvre du régime de gestion des ressources humaines se poursuivront en 2001-2002. Les composantes présentement à l'étude sont : le cadre de rémunération, le système de classification, la négociation collective et le cadre de responsabilité en matière de gestion axée sur les personnes. L'analyse qu'a effectuée l'Agence sur l'évolution des effectifs indique que la planification de la relève, la conservation d'une expertise en affaires et le perfectionnement des compétences sont des questions de plus en plus délicates. Des stratégies spécifiques seront élaborées au cours de la période de planification afin de répondre aux besoins en matière de recrutement et de relève.

Parcs Canada poursuivra ses efforts pour atteindre une représentation appropriée de tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi en mettant en place et en maintenant des mesures spéciales dans les domaines du recrutement, du perfectionnement et de la sensibilisation. Le Plan d'équité en matière d'emploi accorde une attention particulière aux engagements spéciaux envers les peuples

autochtones en ce qui concerne les revendications territoriales, les ententes de création de parcs nationaux, et autres ententes avec la Commission canadienne des droits de la personne. Au cours de la période de planification, des efforts particuliers seront consacrés à améliorer la représentation des membres de groupes de minorités visibles et des personnes handicapées.

FINANCEMENT DURABLE DU PROGRAMME DE PARCS CANADA

Un objectif stratégique important du *Plan d'entreprise* antérieur visait à relever les défis financiers que doit affronter l'Agence. Le présent *Plan d'entreprise* ne prend pas en charge les nouvelles ressources financières qui permettront à Parc Canada de s'acquitter de son mandat en matière d'agrandissement et s'assurer de l'intégrité écologique et commémorative au profit des générations futures. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions à cette question.

Une étude générale des infrastructures existantes a démontré que la majorité des biens ont maintenant dépassé leur cycle de vie prévue. L'état de certaines installations perturbe l'intégrité écologique et commémorative des parcs et des lieux. Parcs Canada a reçu 58,7 millions de dollars en nouveaux fonds de 2001-2002 à 2002-2003 aux fins de l'amélioration des biens pour régler les préoccupations de santé et de sécurité les plus urgentes et protéger les ressources culturelles en péril. L'élaboration de stratégies est en cours afin de traiter de la question délicate des biens actuels de l'Agence dont les deux tiers sont en état passable ou faible.

Tom Lee

Directeur général
Agence Parcs Canada

PROFIL DE L'AGENCE PARCS CANADA

QUALITÉ DE MANDATAIRE ET POUVOIRS

L'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques a fait de l'Agence Parcs Canada un « établissement public » en décembre 1998, ce qui signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte, vouée à l'exécution des programmes prévus dans les lois et les documents d'autorisation de l'Agence. La ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'orientation générale de l'Agence et doit rendre compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

L'Agence Parcs Canada exerce des pouvoirs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'administration et des finances, ce qui lui donne plus de souplesse. Mentionnons que l'Agence :

a) jouit maintenant du statut d'employeur distinct qui lui permet de se doter d'un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté à ses exigences opérationnelles particulières et aux conditions dans lesquelles ses employés travaillent;

b) peut garder la totalité de ses recettes et les utiliser pour financer ses services;

c) a un budget perpétuel couvrant une période de deux ans qui l'aide à investir judicieusement les fonds publics et qui lui permet de financer des avances;

d) a un compte permanent destiné à la création de nouveaux parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

On peut ajouter que l'Agence Parcs Canada dispose aujourd'hui de nouveaux pouvoirs en matière d'exécution de programmes d'immobilisations, de passation de marchés et d'administration de biens immobiliers grâce auxquels elle peut rationaliser ses processus administratifs, tout en étant responsable devant la ministre et le Parlement.

Gouvernance

Le Conseil exécutif de Parcs Canada est composé du directeur général de l'Agence, de quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, des directeurs exécutifs des unités de gestion du Québec et des parcs des Rocheuses, du dirigeant principal de l'intégrité écologique, du dirigeant principal des ressources humaines, du dirigeant principal des finances, du directeur des communications et du conseiller juridique principal. En tant que principal organe décisionnaire, le Conseil exécutif établit l'orientation stratégique à long terme et les priorités de l'organisation. Le Conseil approuve également les affectations de ressources, les nouvelles initiatives et les

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

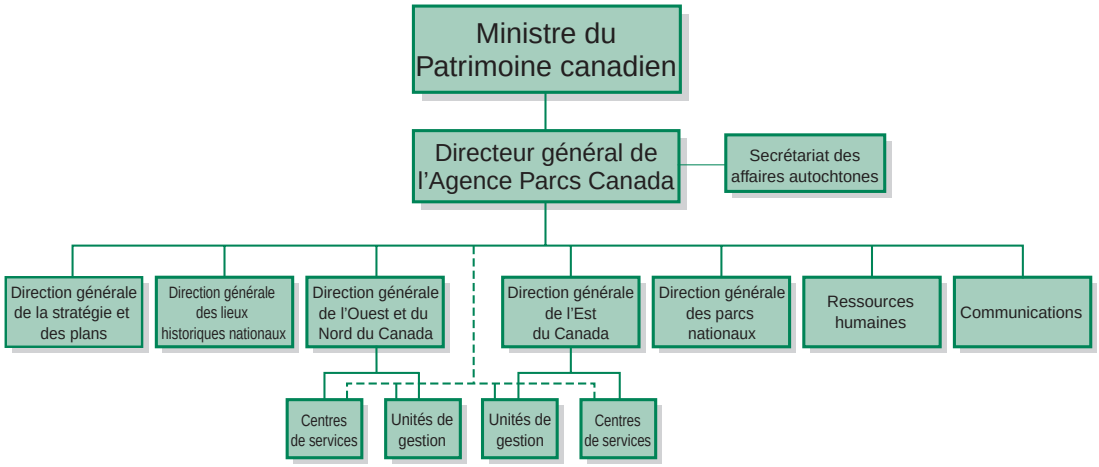

innovations en matière de service proposées chaque année dans les plans d'affaires du Bureau national, des unités de gestion et des centres de services. Le directeur général de l'Agence doit rendre compte à la ministre du Patrimoine canadien

La Direction générale des parcs nationaux et celle des lieux historiques nationaux élaborent l'orientation des programmes et la politique opérationnelle pour les programmes du patrimoine naturel et culturel de Parcs Canada respectivement. La Direction générale de la stratégie et des plans assure des services d'affaires, de la technologie de l'information et des services immobiliers et financiers. Le Bureau national des ressources humaines fournit une orientation générale pour la fonction et soutient Parcs Canada dans ses responsabilités d'employeur. La Direction des communications apporte à l'Agence un soutien stratégique en matière de communications. Les directeurs généraux de l'Est, et de l'Ouest et du Nord du Canada donnent des orientations stratégiques aux unités de gestion et aux centres de services.

Le Secrétariat aux affaires autochtones est chargé de la coordination générale des affaires autochtones à Parcs Canada (sauf des questions relatives aux revendications territoriales); il relève directement du directeur général de l'Agence.

L'exécution des programmes, y compris la prestation de services sur place aux visiteurs, relève des 32 unités de gestion de Parcs Canada. Les unités de gestion regroupent des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Comme ils se trouvent à proximité les uns des autres, ils peuvent partager certaines ressources de gestion et d'administration. Les directeurs des unités de gestion rendent compte de leurs activités au directeur général de l'Agence au moyen des plans d'affaires annuels. Ils relèvent des directeurs généraux, Est du Canada, et Ouest et Nord du Canada.

Il existe quatre centres de services situés dans les régions suivantes : Halifax, Québec, Cornwall/Ottawa et Winnipeg, et de plus petits bureaux situés à Calgary et à Vancouver. Les centres de services appuient l'organisation dans diverses disciplines professionnelles et techniques comme la biologie et l'histoire. Les centres relèvent des directeurs généraux, Est du Canada, et Ouest et Nord du Canada, et doivent rendre compte au directeur général de l'Agence au moyen de leurs plans d'affaires annuels.

PROGRAMMES NATIONAUX

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur de régions naturelles remarquables de notre pays, ainsi que de la commémoration d'aspects importants de notre histoire. Parcs Canada gère trois grands programmes : le programme des parcs nationaux, le programme des lieux historiques nationaux et le programme des aires marines nationales de conservation.

Réseau des parcs nationaux

Le programme permet de protéger des exemples représentatifs des régions naturelles importantes du Canada dans un réseau de parcs nationaux, et à favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de telle manière à ce qu'il demeure intact pour les générations à venir.

Réseau des lieux historiques nationaux

Le programme des lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada par l'entremise d'un programme de commémoration historique. Suivant les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la ministre du Patrimoine canadien déclare les endroits, les personnes et les événements qui sont d'importance historique nationale.

Réseau des aires marines nationales de conservation

Le programme des aires marines nationales de conservation a été créé en 1986 pour protéger et préserver indéfiniment les aires marines nationales d'importance canadienne qui sont représentatives des milieux marins du pays et des Grands Lacs et aussi pour favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine marin de telle manière à ce qu'il demeure intact pour les générations à venir.

Autres programmes nationaux

Parcs Canada voit à la prestation des autres programmes suivants, voués à la conservation d'aspects du patrimoine canadien. Ces programmes sont : le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, le Programme des gares ferroviaires du patrimoine, le Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien, le Programme fédéral d'archéologie, le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada et le nouveau Programme des endroits historiques.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Parcs Canada contribue à la conservation du patrimoine international par le rôle prédominant qu'il joue dans ce domaine dans le cadre de conventions, d'ententes, de programmes et d'organismes internationaux. Elle représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). L'Agence est aussi le membre d'état pour le Canada à l'Union mondiale pour la nature (UICN) et, de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

PARTICIPATION DES INTERVENANTS

Parcs Canada compte sur l'appui et l'intérêt des membres du public et des intervenants dans le réseau des aires patrimoniales du Canada tels que :

- les autres propriétaires de lieux historiques nationaux;
- les associations coopérantes;
- les partenaires commerciaux, les chambres de commerce, les groupes communautaires;
- les organisations gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales et municipales;
- les associations professionnelles, les partenaires en tourisme, les universités, les collèges et les bénévoles.

Ces différents groupes ont un désir commun d'influencer et d'appuyer la création, la désignation, la commémoration et l'exploitation des aires patrimoniales du Canada.

CADRE DE PLANIFICATION ET DE RAPPORT DE PARCS CANADA

Les autorisations législatives et les politiques des programmes nationaux sont le fondement du cadre de responsabilisation de Parcs Canada. Ces autorités sont, à tour de rôle, élaborées par les *principes directeurs et les politiques opérationnelles* de Parcs Canada, qui sont approuvés par la ministre et déposés au Parlement.

Les *Plans de réseau* servent de point de départ pour la création de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation. Les *plans de gestion* pour chaque lieu historique national administré par Parcs Canada sont préparés en collaboration avec les Canadiens et les Canadiennes. Bien qu'ils soient le plan directeur à long terme pour la conservation, la mise en valeur, le développement et l'exploitation, ils sont examinés à tous les cinq ans.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) et le *Plan d'entreprise* de l'Agence Parcs Canada sont préparés à chaque année afin de déterminer les objectifs, les résultats, les activités principales, les attentes en matière de rendement et les plans financiers pour une période respective de trois ans et de cinq ans. Les *Plans d'affaires* sont préparés par la direction générale de chaque unité d'affaires, centre de service et bureau national afin de tracer les grandes lignes des opérations et des objectifs courants pour les trois prochaines années. Le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport annuel* font état des réalisations et de l'utilisation des ressources financières annuelles.

À tous les deux ans, un *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* évalue l'intégrité écologique et commémorative des aires patrimoniales du Canada, les services offerts aux visiteurs et les progrès réalisés dans la création de nouvelles aires patrimoniales. La *Stratégie de développement durable*, préparée à tous les trois ans, donne un aperçu des efforts que fournit Parcs Canada pour intégrer des facteurs écologiques, économiques et sociaux dans ses politiques et ses programmes, sa planification et ses rapports, et dans ses activités.

Le *Rapport indépendant sur la gestion des ressources humaines*, présenté au Parlement à tous les cinq ans, représente le dernier élément du cadre de responsabilisation en matière de gestion axée sur les personnes.

Les rapports et les plans sont disponibles sur les sites Web de Parcs Canada à l'adresse : http://www.parkscanada.gc.ca/library/index_f.htm#plans.

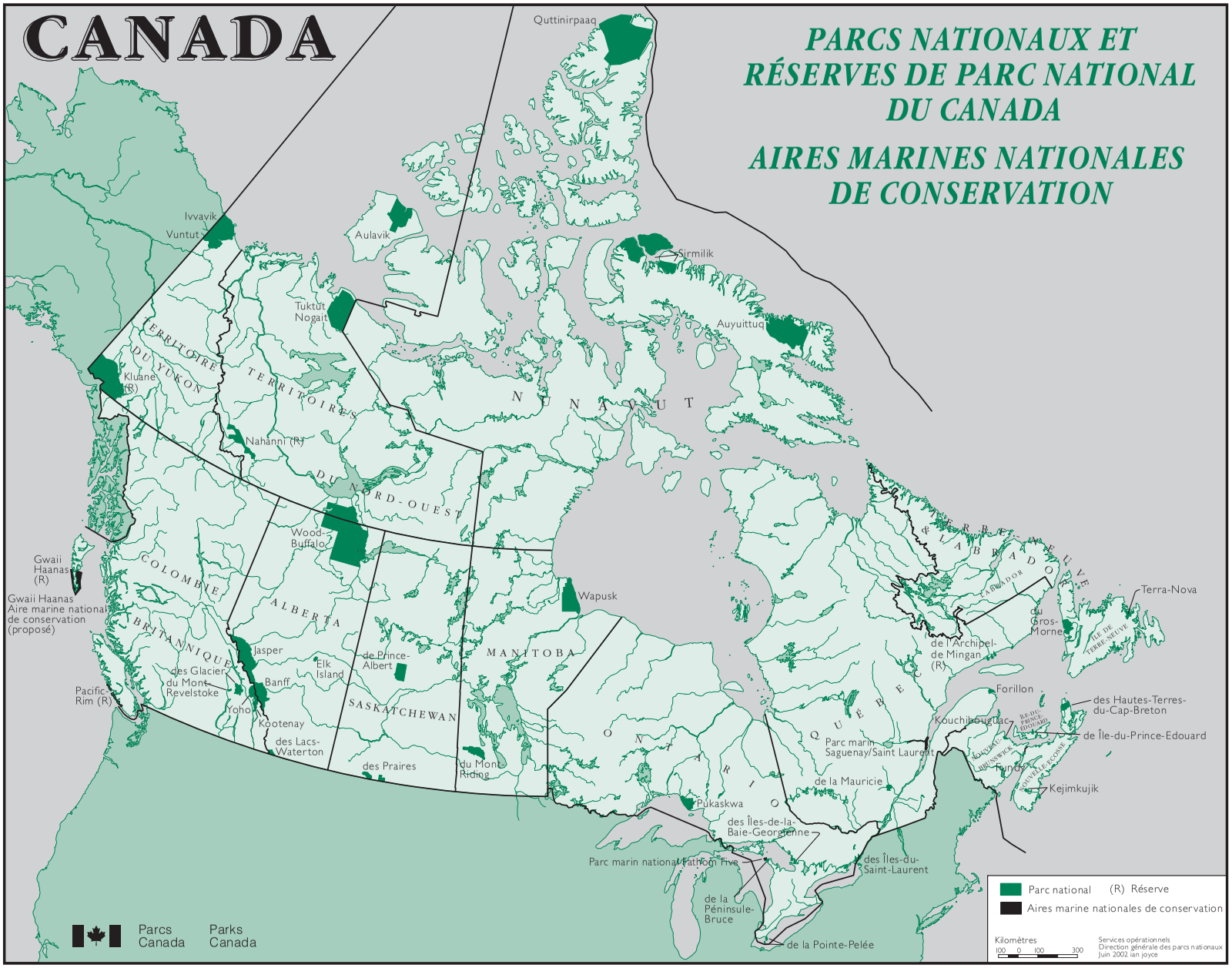
CANADA
PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES DE PARC NATIONAL DU CANADA
AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION
Quttinirpaaq
Ivvavik
Vuntut
Aulavik
Sirmilik
Tuktut Nogait
Auyuittuq
Kluane (R)
Nahanni (R)
Wood-Buffalo
Wapusk
Gwaii Haanas (R)
Gwaii Haanas Aire marine nationale de conservation (proposé)
Pacific Rim (R)
Jasper
Elk Island
de Prince-Albert
Banff
des Glacier du Mont Revelstoke
Yoho
Kootenay
des Lacs-Waterton
des Praires
du Mont Riding
Pukaskwa
des Îles-de-la-Baie-Georgienne
Parc marin national Fathom Five
des Îles-du-Saint-Laurent
de la Péninsule-Bruce
de la Pointe-Pelée
de la Mauricie
Parc marin Saguenay/Saint Laurent
Kouchibouguac
de l'Archipel-de Mingan (R)
du Gros-Morne
Terra-Nova
Forillon
des Hautes-Terres-du-Cap-Breton
de Île-du-Prince-Edouard
Kejimkujik
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
NUNAVUT
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Parcs Canada
Parks Canada
Parc national (R) Réserve
Aires marine nationales de conservation
Kilomètres
100 0 100 300
Services opérationnels
Direction générale des parcs nationaux
Juin 2002 ian joyce

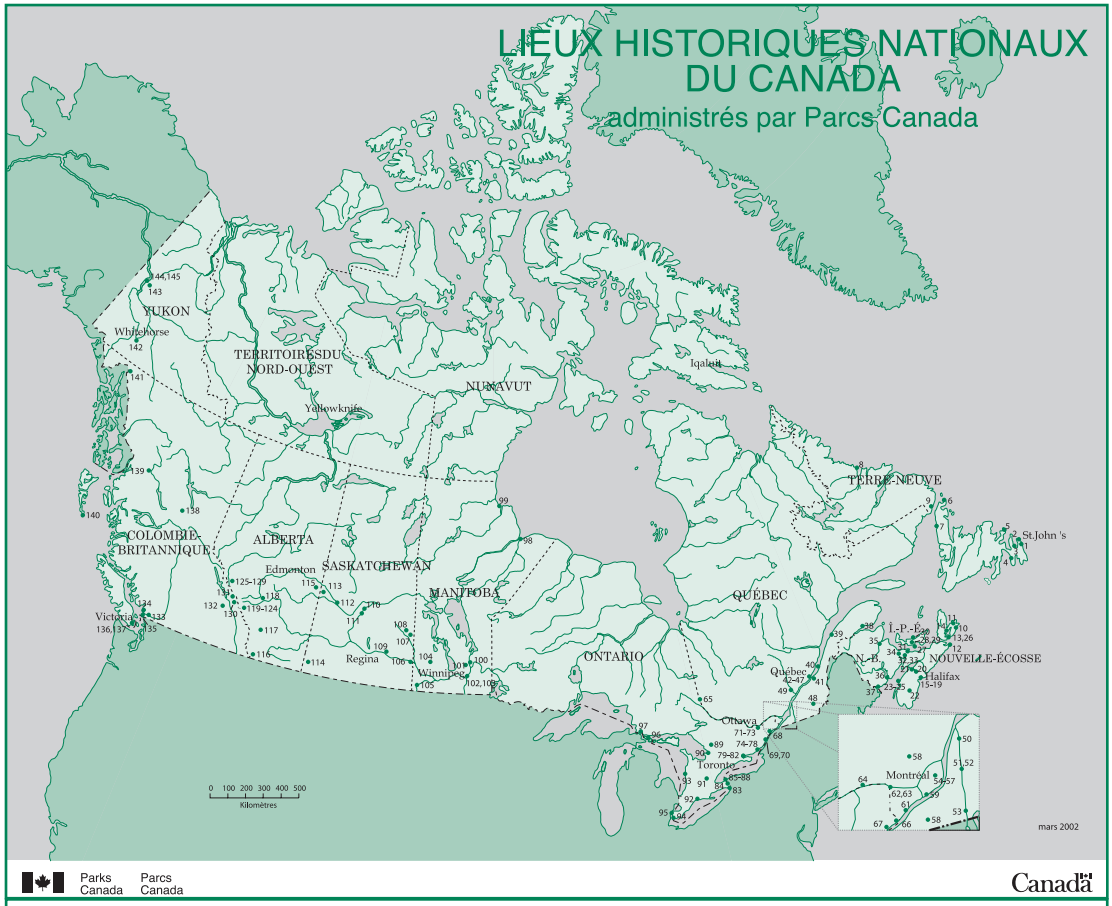

Les 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

TERRE-NEUVE
1. CAP SPEAR
2. SIGNAL HILL
3. COTTAGE HAWTHORNE
4. CASTLE HILL
5. ÉTABLISSEMENT RYAN
6. L'ANSE AUX MEADOWS
7. PORT AU CHOIX
8. MISSION DE HOPEDALE
9. RED BAY

NOUVELLE-ÉCOSSE
10. FORTERESSE DE LOUISBOURG
11. MARCONI
12. ÎLE GRASSY
13. CANAL DE ST. PETERS
14. ALEXANDER GRAHAM BELL
15. FORT MCNAB
16. ÎLE GEORGES
17. CITADELLE D'HALIFAX
18. TOUR PRINCE-DE-GALLES
19. REDOUTE YORK
20. FORT EDWARD
21. GRAND-PRÉ
22. KEJIMKUJIK
23. FORT ANNE
24. FORT SCOTS
25. PORT ROYAL
26. ST. PETERS

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
27. PORT-LA-JOYE – FORT-AMHERST
28. ARDGOWAN
29. PROVINCE HOUSE
30. HÔTEL DALVAY-BY-THE-SEA

NOUVEAU-BRUNSWICK
31. FORT GASPAREAUX
32. FORT BEAUSÉJOUR
33. CALE SÂCHE DE LA COUPE
34. MONUMENT LEFEBVRE
35. BOISHÉBERT
36. TOUR MARTELLO DE CARLETON
37. BLOCKHAUS DE ST. ANDREWS

QUÉBEC
38. BATAILLE DE LA RISTIGOUCHE
39. PHARE DE POINTE-AU-PÈRE
40. GROSSE ÎLE ET LE MÉMORIAL DES IRLANDAIS
41. FORT-DE-LÉVIS
42. PARC DE L'ARTILLERIE
43. CARTIER-BRÉBEUF
44. FORTIFICATIONS DE QUÉBEC
45. MAISON MAILLOU
46. CERCLE DE LA GARNISON DE QUÉBEC
47. PARC MONTMORENCY
48. LOUIS S. ST-LAURENT

QUÉBEC suite
49. FORGES DU SAINT-MAURICE
50. CANAL DE SAINT-OURS
51. CANAL DE CHAMBLY
52. FORT CHAMBLY
53. FORT LENNOX
54. COMMERCE DE LA FOURRURE À LACHINE
55. CANAL DE LACHINE
56. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
57. SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER
58. BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY
59. CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
60. SIR WILFRID LAURIER
61. COTEAU-DU-LAC
62. CASERNE DE CARILLON
63. CANAL DE CARILLON
64. MANOIR PAPINEAU
65. FORT TÉMISCAMINGUE

ONTARIO
66. CAIRN DE GLENGARRY
67. MAISON DE SIR JOHN JOHNSON
68. MAISON INVERARDEN
69. BATAILLE DU MOULIN-À-VENT
70. FORT WELLINGTON
71. MAISON LAURIER
72. CANAL RIDEAU
73. BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE
74. VILLA BELLEVUE
75. TOUR MURNEY
76. TOUR SHOAL
77. TOUR CATHCART
78. FORT HENRY
79. VOIE NAVIGABLE TRENT SEVERN
80. BARRAGES DE P CHE MNJIKANING
81. PONT DE BÉTON EN ARC DU LAC CANAL
82. ÉCLUSE ASCENSEUR DE PETERBOROUGH
83. ÎLE NAVY
84. HAUTEURS DE QUEENSTON
85. CASERNE DE BUTLER'S
86. FORT GEORGE
87. FORT MISSISSAUGA
88. PHARE DE POINT MISSISSAUGA
89. MAISON-COMMEMORATIVE-BETHUNE
90. MISSION SAINT-LOUIS
91. WOODSIDE
92. REMBLAIS DE SOUTHWOLD
93. PHARE DE POINT CLARK
94. FORT MALDEN
95. PHARE DE L'ÎLE BOIS BLANC
96. FORT ST. JOSEPH
97. CANAL DE SAULT STE. MARIE

MANITOBA
98. YORK FACTORY
99. FORT PRINCE-DE-GALLES
100. LOWER FORT GARRY

MANITOBA suite
101. PRESBYTÈRE ST. ANDREW'S
102. LA FOURCHE
103. MAISON RIEL
104. CENTRE D'INSCRIPTION DE L'ENTRÉE EST DU PARK DU MONT-RIDING
105. MONTICULES LINÉAIRES

SASKATCHEWAN
106. FORT ESPÉRANCE
107. FORT PELLY
108. FORT LIVINGSTONE
109. HOMESTEAD MOTHERWELL
110. BATOCHE
111. BATAILLE DE FISH CREEK
112. FORT BATTLEFORD
113. FRENCHMAN BUTTE
114. FORT WALSH

ALBERTA
115. MASSACRE DE FROG LAKE
116. PREMIER PUITS DE PÉTROLE DE L'OUEST CANADIEN
117. RANCH BAR U
118. ROCKY MOUNTAIN HOUSE
119. AUBERGE DU SKI SKOKI
120. CAVE AND BASIN
121. COL HOWSE
122. MUSÉE DU PARC-BANFF
123. REFUGE DU COL ABBOTT
124. STATION D'ÉTUDE DES RAYONS COSMIQUES DU MONT-SULPHUR
125. CENTRE D'ACCUEIL DU PARC-JASPER
126. COL ATHABASCA
127. COL YELLOWHEAD
128. JASPER HOUSE
129. HENRY HOUSE

COLOMBIE-BRITANNIQUE
130. COL KICKING HORSE
131. SALON DE THÉ DES CHUTES TWIN
132. COL ROGERS
133. FORT LANGLEY
134. PARC STANLEY
135. GULF OF GEORGIA CANNERY
136. PHARE DE FISGARD
137. FORT RODD HILL
138. FORT ST. JAMES
139. FORT KITWANGA
140. NAN SOINS
141. PISTE CHILKOOT

TERRITOIRE DU YUKON
142. S.S. KLONDIKE
143. DRAGUE NUMÉRO QUATRE
144. COMPLEX HISTORIQUE DE DAWSON
145. S.S. KENO

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le discours du Trône le 30 janvier 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans la création de nouveaux parcs nationaux et à mettre en œuvre un plan pour rétablir la santé écologique des parcs existants. Il s'est aussi engagé, avec ses partenaires, à gérer les océans du Canada de façon plus intégrée et durable, et à déposer de nouveau la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*. En outre, le discours énonçait que le gouvernement du Canada continuera de travailler avec d'autres pour renforcer l'infrastructure culturelle du Canada, et qu'il aidera les Canadiens et les Canadiennes à consolider leurs liens en matière d'entente mutuelle et de respect, à célébrer leurs réalisations et leur histoire et à exploiter leur citoyenneté concertée. L'Agence Parcs Canada est un instrument clé qui permettra au gouvernement du Canada de réaliser ces objectifs. En même temps, l'Agence affronte des changements environnementaux, sociaux, culturels, économiques et technologiques sans précédent qui auront une influence profonde sur son avenir.

Les activités humaines transforment le rythme du changement écologique. Les milieux sauvages du Canada diminuent à un taux d'un acre à toutes les 13 secondes *(Fonds mondial pour la nature 2001)*, les écosystèmes se dégradent, un plus grand nombre d'espèces sont en danger de disparition à chaque année et la diversité génétique est réduite. Selon une enquête de Market Facts du Canada en 1999, neuf Canadiens sur 10 considèrent qu'il est important que leurs gouvernements prennent des mesures pour protéger les milieux sauvages. Le taux accéléré de la dégradation de l'environnement nécessitera davantage d'efforts pour protéger les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Les parcs nationaux du Canada subissent eux-mêmes un stress important provenant des forces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs : la perte d'habitat et la fragmentation, la perte de gros carnivores, la pollution de l'air, les pesticides, les espèces exotiques et la surutilisation des visiteurs menacent leur intégrité écologique. Les Canadiens et les Canadiennes sont pratiquement unanimes (97 p. 100) à croire en l'importance de protéger les parcs nationaux existants (Environics, 2000). Parcs Canada doit travailler davantage avec les propriétaires fonciers et d'autres à innover des initiatives visant à protéger les écosystèmes.

De plus en plus, le Canada est une société multiculturelle et multiethnique. D'ici à l'an 2006, il est prévu qu'une personne sur six fera partie d'une minorité visible. D'ici à l'an 2011, un Canadien sur sept fera partie du groupe des aînés alors que les collectivités autochtones sont plus jeunes et affichent une plus grande croissance que la population en général. Pour plusieurs, l'expérience canadienne est aussi urbaine. Les données démographiques changeantes invitent Parcs Canada à élaborer des stratégies lui permettant de viser et de toucher un auditoire plus varié, et à refléter le

caractère changeant de la société canadienne.

Les nouvelles voix des peuples autochtones du Canada ont, et auront toujours, un effet profond sur les activités de Parcs Canada. Les approches quant au dialogue continu, à la collaboration ouverte et à la gestion créative seront essentielles pour maintenir des relations de travail positives avec les peuples autochtones.

Plusieurs lieux historiques nationaux du Canada sont très menacés et risquent d'être perdus à jamais à moins que des mesures ne soient prises pour les conserver. Depuis les années 1970, au-delà de 20 p. 100 des endroits historiques du Canada ont été perdus. Selon le Rapport Goldfarb 2001, 93 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes considèrent qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada et 91 p. 100 suggèrent qu'il est essentiel de préserver le dossier historique afin de promouvoir la fierté du pays. En outre, Parcs Canada doit travailler de plus près avec les intervenants pour continuer à exprimer l'évolution de l'histoire et du patrimoine du pays, à accroître la commémoration des groupes sous-représentés et à trouver des façons de protéger l'histoire bâtie du Canada.

Notre habileté à communiquer a aussi été révolutionnée. Les changements technologiques et la révolution de l'information ont créé une société et une économie fondées davantage sur le savoir. Cela met le savoir, la créativité et l'innovation au premier plan. Les Canadiens et les Canadiennes deviennent une des nations les plus branchés en termes d'utilisation d'Internet. L'Internet et le commerce électronique sont des forces de plus en plus dominantes en matière de tourisme. Parcs Canada doit évaluer la meilleure façon de mettre à profit l'évolution de l'information et de la technologie des communications et s'associer à d'autres véhicules de communications afin de tendre la main à tous les Canadiens et à l'ensemble de globe.

L'essor du régionalisme, les rôles changeants des autres niveaux de gouvernement, les responsabilités publiques du secteur privé et la croissance des villes sont d'autres défis émergents que le Canada doit relever. L'absence d'un programme commun parmi les différents secteurs ainsi que le transfert des dynamiques fédérales-provinciales, posent des obstacles qui empêchent les joueurs de se rallier à des sujets communs dans le meilleur intérêt des Canadiens et des Canadiennes, tels que l'environnement et la protection du patrimoine canadien. En même temps, les citoyens s'attendent à une plus grande transparence et responsabilité de la part du gouvernement et à une participation accrue dans les politiques d'intérêt public et les prises de décisions. Parcs Canada doit davantage adopter une approche multisectorielle et élaborer des façons de réaliser des solutions innovatrices qui rapprochent les secteurs, augmentent les partenariats, fortifient la responsabilité publique et modernisent les pratiques de contrôle.

Les aires patrimoniales protégées du Canada sont importantes pour l'économie du pays - elles contribuent au-delà de 2 milliards de dollars au produit intérieur brut et offrent annuellement 50 000 emplois à plein temps. Elles sont aussi des symboles importants de l'identité canadienne - les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont classés aux troisième et quatrième rangs respectivement (Environics 2000). En raison des solides liens économiques entre le Canada et son voisin du sud, le ralentissement aux États-Unis a eu des retombées au Canada, touchant les secteurs des voyages et du tourisme. Cela s'est aggravé davantage à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. L'impact sur les tendances, tant à l'interne qu'à l'étranger, des visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada est important et touche

non seulement l'économie locale entourant chaque parc et chaque lieu mais aussi les objectifs en matière de recettes que Parcs Canada ciblait à court terme. Les perspectives à long terme sont présentement à l'étude et sont prévues être un facteur important de ce que Parcs Canada pourra contribuer à l'économie en général. Parcs Canada joue aussi un rôle essentiel dans la réaffirmation des valeurs canadiennes en ces moments difficiles.

Il est nécessaire de porter une attention aux besoins en ressources en matière d'intégrité écologique, d'intégrité commémorative, d'agrandissement des réseaux de parcs et de lieux, d'exploitation et de gestion des biens bâtis. Parcs Canada doit aussi continuer ses efforts visant à recruter une main-d'œuvre compétente et diversifiée et veiller à ce que des plans de relève soient en place pour répondre aux besoins de demain.

OBJECTIFS, STRATÉGIES ET ATTENTES

MODÈLE DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE

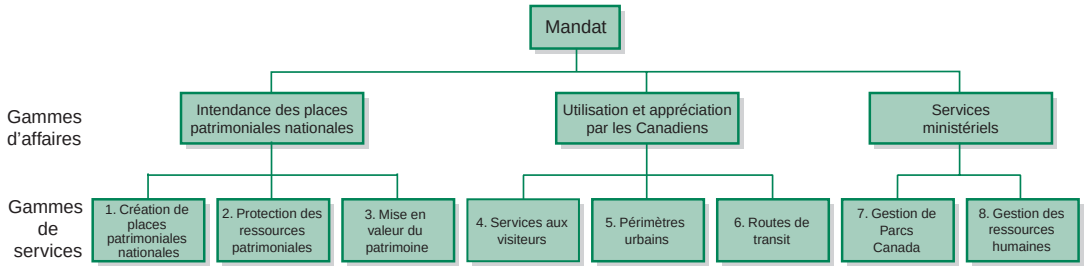

Le *Plan d'entreprise* de l'Agence Parcs Canada a été élaboré en fonction des gammes d'affaires et des gammes de services de l'organisation. Ces gammes sont basées sur le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), qui est le cadre de la planification et de l'établissement des rapports à présenter au Conseil du Trésor et au Parlement. Au niveau le plus élevé, trois gammes d'affaires englobent des groupes d'activités axés sur les résultats et décrivent de manière générale la nature des activités de Parcs Canada. Ces gammes d'affaires se subdivisent en huit gammes de services qui sont les composantes des unités de gestion, des centres de services et de la planification opérationnelle et l'établissement de rapports du Bureau national.

À chaque gamme de services correspondent des **objectifs stratégiques**, des **résultats prévus**, des **attentes en matière de rendement** et des **stratégies visant à atteindre les résultats prévus**. Veuillez vous reporter à l'Annexe 1 pour plus de renseignements.

- Les **objectifs stratégiques** sont des objectifs à long terme (de 5 à 10 ans) qui définissent l'orientation à suivre pour réaliser le mandat de l'organisation.
- Les **résultats prévus** sont les réalisations auxquelles l'organisation s'attend pendant la période quinquennale de planification.
- Les **attentes en matière de rendement** servent à évaluer les progrès réalisés dans la poursuite des résultats désirés et sont des engagements temporels mesurables.
- Les **stratégies visant à atteindre les résultats prévus** sont précisées en réponse aux problèmes et décrivent les principales activités qui seront mises en œuvre au cours des trois prochaines années pour atteindre les résultats prévus.

INTENDANCE DES ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL

Les objectifs de Parcs Canada en matière d'intendance des endroits du patrimoine national visent à protéger et à mettre en valeur les endroits du patrimoine national et à favoriser la compréhension et le respect de ces symboles nationaux; à amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier les endroits du patrimoine national en tant qu'éléments essentiels de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada; à fournir, directement et indirectement, un leadership dans la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine.

La présente gamme d'affaires comprend trois gammes de services : la création d'endroits du patrimoine national, la protection des ressources patrimoniales et la mise en valeur du patrimoine.

1. Création d'endroits du patrimoine national

Description

La présente gamme de services englobe la planification des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, les négociations avec les intervenants par rapport à leur inclusion dans les réseaux nationaux, l'obtention de l'approbation de la ministre et la création de nouvelles aires patrimoniales.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Création de nouveaux parcs nationaux et nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés.	• Signer des ententes visant à créer deux parcs nationaux selon la disponibilité des ressources financières. • Continuer les négociations relatives à la création d'une nouvelle région marine.
	Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes ou événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	• 135 nouvelles désignations d'ici à mars 2006 dont 55 seront dans des régions prioritaires sous-représentées.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Création de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* établit une vision et des objectifs à long terme pour représenter chacune des 39 régions distinctes avec au moins un parc national pour achever le réseau des parcs nationaux. Chaque région a ses caractéristiques propres telles que la végétation, la physiographie et l'état de l'environnement. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 20 octobre 2000, reconnaissait formellement sept nouveaux parcs et une réserve de parc, et simplifiait le processus d'établissement de nouveaux parcs nationaux. À ce jour, 39 parcs nationaux représentent 25 des 39 régions naturelles. Des terres dans quatre autres régions naturelles

sont réservées aux futurs parcs nationaux. Il faut encore rassembler des terres pour achever les parcs nationaux dont les limites ont été fixées dans des ententes fédérales-provinciales relatives à l'établissement d'un parc. Les terres seront achetées lorsque les vendeurs seront disposés à les vendre et selon la disponibilité des ressources financières pour : le parc national de la péninsule de Bruce et le parc national des Prairies. Il faut encore rassembler des terres pour achever les limites du parc national Tuktut Nogait qui traversent trois régions faisant l'objet d'une revendication territoriale. Le parc est établi à l'intérieur de la région désignée des Inuvialuits et des négociations sont en cours pour ajouter des terres à l'intérieur du territoire sahtu. Parcs Canada a aussi déclaré officiellement qu'il veut ajouter des terres aux fins de la mise en valeur et de l'intégrité écologique de la réserve de parc national Nahanni, et les travaux se poursuivent selon le processus Deh Cho.

Les négociations relatives à la représentation de deux nouvelles régions terrestres ont été menées à terme : la Région 2 (c'est-à-dire, les basses terres du détroit de Georgia avec la proposition du parc national des îles Gulf en Colombie-Britannique et la Région 16 (c'est-à-dire la tundra centrale) avec le parc national Ukkusiksalik de la baie Wager au Nunavut. Les ententes seront signées lorsque des nouvelles ressources financières seront disponibles.

Le Plan du réseau des aires marines nationales de conservation identifie aussi 29 régions marines naturelles. L'Agence négocie présentement la représentation d'une nouvelle région marine (lac Supérieur).

Parcs Canada continuera à négocier une entente fédérale-provinciale avec la province de Terre-Neuve et Labrador et une entente sur les répercussions et les avantages d'un parc avec l'Association des Inuits du Labrador relatives à la réserve de parc national des Monts-Torngat, en vertu d'une entente de principe signée par chacune des trois parties en 2001.

Dans le cadre de l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, l'Agence travaille de près avec d'autres niveaux de gouvernement, les Autochtones, les secteurs privé et bénévole, les communautés locales et les citoyens. Parcs Canada a aussi une entente de deux ans avec la Société canadienne pour la conservation de la nature visant à assurer les terres des nouveaux parcs nationaux proposés et à acquérir les terres et les servitudes de conservation avoisinant les parcs nationaux existants. Parcs Canada cherchera à étendre ce partenariat et continuera de travailler avec ses partenaires pour réaliser son mandat.

Désignation et commémoration de nouveaux lieux d'importance historique nationale

Les lieux historiques nationaux favorisent le rapprochement entre les Canadiens et expriment notre grande histoire et notre riche patrimoine. Parcs Canada est responsable du programme national de commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale.

Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*[2] a été approuvé en octobre 2000. La stratégie de mise en œuvre du Plan traitera de l'orientation du Ministère pour veiller à ce que le réseau « reflète la diversité de notre nation » et « pour souligner davantage les exploits des Autochtones, des femmes et des collectivités ethnoculturelles ». L'Agence prendra appui sur les cadres thématiques très larges et continuera, au moyen de consultations et d'appui, à identifier et à désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements d'ici à avril 2006, dont 55 commémoreront

[2] Veuillez vous reporter à la note de la page pour obtenir l'adresse du site Web donnant accès aux plans et aux rapports.

l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes. Parcs Canada travaillera en partenariat avec les organismes existants (gouvernementaux et non gouvernementaux) à chercher des occasions de dialoguer davantage avec les collectivités ethnoculturelles.

Le Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux de Parcs Canada est un outil essentiel qu'utilise le gouvernement fédéral pour amener les Canadiens à contribuer à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du pays. Des fonds sont affectés à la planification, à l'acquisition, à la conservation et à la mise en valeur des endroits d'importance historique nationale. En 2000-2001, Parcs Canada a consacré 2,2 millions de dollars aux 15 ententes de partage de frais en vigueur. L'Agence consacrera 8 millions de dollars additionnels au cours de la période quinquennale de planification pour que soient menées à terme ces ententes.

2. Protection des ressources patrimoniales

Description

Cette gamme de services a trait au maintien ou à la restauration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, à la durabilité des aires marines de conservation ainsi qu'à la protection et à la commémoration de l'intégrité commémorative dans les endroits du patrimoine gérés ou influencés par l'Agence Parcs Canada.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Assurer en priorité l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.	Maintien ou restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et de la durabilité des aires marines nationales de conservation.	• Amélioration de la suite d'indicateurs d'intégrité écologique d'ici à mars 2003. • Mise à jour du cadre de rapports et agrandissement du système de surveillance d'ici à mars 2004.
	Maintien ou amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	• Évaluation de tous les 145 lieux historiques nationaux qu'il administre d'ici à 2011, avec 14 nouvelles évaluations annuellement.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Maintenir ou restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux

La protection de l'intégrité écologique est la préoccupation prépondérante de Parcs Canada dans les parcs nationaux, et une partie intégrante de la *Stratégie de développement durable* de l'Agence. Parcs Canada continuera à faire en sorte que les parcs nationaux demeurent représentatifs de leur région naturelle. Cela comprendra la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques de chaque parc, compte tenu du fait qu'ils ont une capacité finie de supporter le développement et l'utilisation par les humains.

En réponse aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, la ministre du Patrimoine canadien a lancé un Plan d'action en mars 2000. Les quatre grandes lignes de force du Plan d'action sont les suivantes :

- placer l'intégrité écologique au centre des textes législatifs et des politiques sur les parcs nationaux;
- créer des partenariats pour restaurer ou maintenir l'intégrité écologique;
- planifier l'intégrité écologique;
- renouveler l'Agence Parcs Canada afin d'aider à la réalisation des aspects de son mandat qui ont trait à l'intégrité écologique.

Le rapport intitulé *Première priorité : Rapport d'étape sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*[3], publié en avril 2001, décrit les mesures importantes qui ont été prises en réponse au Plan d'action. Parcs Canada a encore beaucoup à faire pour relever le défi de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Le rapport de la Commission indépendante relevait que Parcs Canada marquerait des progrès significatifs si des ressources financières additionnelles lui étaient fournies. Toutefois, l'intégrité écologique demeure la principale priorité, et toutes les décisions en matière de planification et de gestion sont prises avec cette priorité en tête.

Les mesures prioritaires suivantes progresseront à même le budget actuel approuvé :

- élaborer et entreprendre la mise en œuvre du cadre de suivi national afin de recueillir des meilleures données de base sur l'état actuel de l'intégrité écologique et son évolution;
- élaborer une stratégie scientifique nationale;
- améliorer la prise en comptes des éléments scientifiques dans le cadre du processus décisionnel;
- perfectionner les communications relatives à l'intégrité écologique;
- mettre en application et développer davantage le programme national de formation et d'orientation sur l'intégrité écologique.

L'Agence a reçu de nouvelles ressources financières pour la protection des espèces menacées et elle continuera d'exercer son leadership et de collaborer avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux à la mise en œuvre de l'initiative actuelle relative aux espèces menacées. Son expertise scientifique sera perfectionnée et elle dirigera l'élaboration de plans de restauration pour sept espèces menacées d'ici à avril 2004.

Les pratiques de gestion de Parcs Canada, y compris celles des périmètres urbains, ont des effets sur les écosystèmes des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des terres qui les entourent. Pour mesurer et réduire les facteurs de stress, l'Agence est à perfectionner ses plans d'action relatifs au système de gestion de l'environnement à l'échelle nationale et locale de même que les indicateurs de rendement connexes.

[3] Veuillez vous reporter à la note de la page pour obtenir l'adresse du site Web donnant accès aux plans et aux rapports.

Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative

L'achèvement des énoncés d'intégrité commémorative (IC) des lieux historiques nationaux permet de mesurer les progrès réalisés dans l'établissement des plans d'action au moyen desquels les problèmes seront résolus. Jusqu'à maintenant, 60 p. 100 des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada ont complété un énoncé. D'ici à la fin de 2001-2002, 75 p. 100 des énoncés seront terminés, 90 p. 100 seront terminés d'ici à mars 2003 et 100 p. 100 seront terminés d'ici à mars 2004.

D'ici à décembre 2003, tous les 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada auront des plans directeurs pour l'approbation de la ministre. Le processus de planification examinera l'état actuel de l'intégrité commémorative des lieux et énumérera les mesures correctives qui devraient être prises. Parcs Canada entend évaluer l'intégrité commémorative des 145 lieux historiques nationaux qu'il administre d'ici à 2011, notamment 14 ou 15 nouvelles évaluations seront effectuées à chaque année à partir de 2001-2002. Les ressources culturelles menacées (c'est-à-dire, dont l'état est jugé « acceptable » ou qui sont en « mauvais état ») seront prioritaires.

3. Mise en valeur du patrimoine

Description

Les activités de mise en valeur du patrimoine visent à mieux faire connaître au public le patrimoine naturel et culturel du Canada, à lui faire apprécier les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada et à susciter son appui à leur égard.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Veiller à ce que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs d'intégrité commémorative et écologique.	Sensibilisation accrue aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, meilleurs compréhension et appui de ces valeurs.	• Élaboration du cadre de rendement relatif à la stratégie Engager les Canadiens d'ici à 2002. • Revue des objectifs en matière d'utilisation et de compréhension en 2001-2002. • Objectifs relatifs à la satisfaction en matière de produits et services de mise en valeur du patrimoine : dans l'ensemble, 85 p. 100 seront satisfaits et 50 p. 100 seront très satisfaits.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Améliorer la sensibilisation, la compréhension et le soutien

Plus les Canadiens sont renseignés sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, plus ils peuvent efficacement appuyer le mandat de Parcs Canada. Des citoyens bien informés connaissent et comprennent mieux leur patrimoine et sont davantage en mesure d'appuyer la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

du Canada.

À l'automne 2001, Parcs Canada a entamé la mise en œuvre de sa stratégie *Engager les Canadiens.* La Stratégie améliorera la coordination et la gestion des activités de communications extérieures et augmentera l'effet de ces activités. Elle déterminera les auditoires cibles, les messages à communiquer et les façons innovatrices de joindre de nouveaux auditoires. Atteindre et consulter les Canadiennes et les Canadiens sera l'objectif prioritaire. La Stratégie identifie des occasions de bâtir un fondement solide pour la coordination des communications extérieures. La stratégie *Engager les Canadiens* comprend trois éléments de communication : les communications appliquées à l'Agence, les communications appliquées à l'éducation et les communications en appui des programmes et services.

Les *communications appliquées à l'Agence* comprennent toutes les communications extérieures qui concernent l'Agence en tant qu'organisme et son mandat, y compris les plans d'entreprise et les rapports, les communications ministérielles, les messages en matière de gestion, les relations publiques, les événements spéciaux, les cérémonies et les possibilités d'engagements avec les intervenants. Elles comprennent aussi les consultations et les communications avec les partenaires d'affaires et les autres niveaux de gouvernement. Les deux prochaines années seront axées sur la recherche et les sondages visant à déterminer quel est le niveau actuel de reconnaissance et de compréhension des différentes communautés ethnoculturelles pour les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. L'attention sera dirigée sur leurs intérêts relatifs au patrimoine du Canada, l'approche choisie en matière d'apprentissage et leur désir de participer. Parcs Canada travaillera avec les associations ethnoculturelles et les médias pour identifier des façons de renseigner, d'influencer et de faire participer ces auditoires.

Les initiatives de mise en valeur du patrimoine visant à renseigner sur l'importance des ressources aux Canadiens permettront de réaliser la composante qui touche les *communications appliquées à l'éducation*. Les programmes de diffusion externe et sur place fourniront des occasions de tirer plaisir des biens patrimoniaux, de mieux connaître ces biens par des moyens d'apprentissage actifs, de comprendre l'importance nationale des lieux et d'apprendre à respecter les valeurs patrimoniales.

Le Programme de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada doit être remanié et modernisé. Lorsque les ressources financières le permettront, le Plan d'action pour le renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine (1999) à Parcs Canada sera mis en application. Les objectifs du programme sont les suivants :

- orienter l'avenir de la mise en valeur du patrimoine;
- favoriser une prestation professionnelle;
- concentrer sur la mise en valeur du patrimoine par la planification, la recherche et l'évaluation;
- consentir des investissements stratégiques dans la mise en valeur et les biens du patrimoine;
- consentir des investissements dans la diffusion externe et l'éducation populaire, localement et dans l'ensemble du réseau.

Parcs Canada a commencé l'élaboration d'un Centre de découverte à Greenwich, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui a ouvert ses portes en 2001 et un Centre des Grands Lacs sur la conservation marine à Hamilton, en Ontario, qui sera opérationnel en 2003. Les Centres permettront aux Canadiennes et aux Canadiens d'un océan à l'autre d'établir une liaison avec leur patrimoine. Ils utiliseront la nouvelle technologie, l'interactivité et des liens en temps réel pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens

l'occasion de connaître et de vivre l'expérience du réseau des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

L'Agence continuera de conclure des alliances stratégiques avec un large éventail de partenaires comme l'industrie touristique, les bénévoles, les associations coopérantes et les associations locales. Ces alliances permettront à Parcs Canada d'accroître les occasions de livrer ses messages et d'améliorer la sensibilisation, la compréhension et le soutien de la valeur des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des aires marines nationales de conservation et d'autres programmes de Parcs Canada. L'établissement de relations profitables de part et d'autre, les possibilités accrues de dialogue avec les clients et les intervenants et la prestation des services de communications externes de qualité, permettront à un nombre grandissant de Canadiens de comprendre et d'appuyer le mandat de Parcs Canada.

Les *communications en appui des programmes et services* seront axées sur les activités de communications extérieures qui créent un éveil à la qualité des expériences patrimoniales disponibles sur place et ailleurs. Les messages de communication favoriseront l'utilisation appropriée, sécuritaire et sensible des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux. Cette composante de la stratégie *Engager les Canadiens* est traitée dans la gamme de services 4 ci-après.

UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS

L'objectif de Parcs Canada pour cette gamme d'affaires est d'aider les Canadiens à contribuer au réseau des endroits du patrimoine national, à l'utiliser et à en profiter. Les activités de la présente gamme d'affaires sont regroupées dans trois gammes de services : les services aux visiteurs, les périmètres urbains et les routes de transit.

4. Services aux visiteurs

Description

La présente gamme de services englobe les activités requises pour assurer : l'accès, des possibilités

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent d'utiliser et d'apprécier les endroits du patrimoine, tout en veillant à réduire au minimum les impacts sur les ressources.	Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et de minimiser l'impact sur les ressources naturelles et culturelles.	• Objectifs visant la satisfaction des visiteurs : 85 p. 100 des visiteurs satisfaits et 50 p. 100 très satisfaits. • Accroissement des indicateurs pour mesurer l'impact des visiteurs d'ici à mars 2004. • Établissement d'un cadre de sécurité publique d'ici à mars 2002.

de loisirs, la sécurité du public, l'accueil des visiteurs, l'orientation et l'information, ainsi que les services connexes d'application de la loi.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Attentes des visiteurs, utilisation, satisfaction et tarifs

Les réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à tous les Canadiens. Ils attirent des visiteurs du pays et de l'étranger et constituent des ressources clés de l'industrie touristique canadienne et sont une ressource importante de l'activité récréative et de l'enseignement en plein air pour les résidants locaux et régionaux. Les voyageurs sont d'ailleurs encouragés à visiter et à utiliser ces endroits spéciaux et à les laisser intacts pour les générations à venir. L'Agence collaborera avec les organisateurs de voyages de groupes pour inciter les visiteurs à participer au programme de mise en valeur du patrimoine,
à l'apprentissage des voyages et pour attirer les visiteurs au bon endroit, au bon moment, en bon nombre et avec des attentes acceptables.

Gestion des attentes des visiteurs

La composante de la stratégie *Engager les Canadiens*, qui touche les communications en appui des programmes et services, servira à mieux coordonner et orienter les activités de marketing et de communications. Les activités viseront à influencer les attentes des visiteurs, leurs comportements et leur satisfaction. Les visiteurs éventuels planifieront leurs voyages en étant conscients des divers choix et des exigences de conservation. Leurs attentes et leurs comportements seront influencés afin de favoriser une utilisation respectueuse, durable et sûre. Ils seront encouragés à participer à des expériences patrimoniales. Les activités de communication sensibiliseront davantage les Canadiens et les Canadiennes et l'utilisation des ressources de diffusion externe favorisera les visites dans les lieux historiques nationaux où les ressources patrimoniales peuvent soutenir un plus grand nombre de visites.

Parcs Canada travaillera de concert avec la Commission canadienne du tourisme (CCT) et d'autres organismes de marketing afin de positionner les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux de façon à ce qu'ils entraînent l'appréciation du patrimoine canadien. Des stratégies seront élaborées pour favoriser la sensibilisation et faire en sorte que les normes et les types de visites soient conformes aux capacités des services et des ressources.

En janvier 2001, Parcs Canada a signé un accord avec l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) qui décrit les principes qui régissent la collaboration entre les deux organisations afin de tenter de protéger les endroits du patrimoine canadien et de favoriser un tourisme durable. Un comité composé de représentants influents de l'industrie et de cadres supérieurs de Parcs Canada tente de déterminer les possibilités de collaboration dans les pratiques de tourisme durable dans les parcs et les lieux historiques nationaux ou à proximité de ces derniers, de même que les mesures qui permettraient de maintenir et d'améliorer l'intégrité écologique et commémorative de ces trésors nationaux.

Les mesures relatives aux attentes des visiteurs, dans le cadre des activités appropriées, seront mises à l'essai pendant la saison 2001-2002. Ces mesures seront incorporées au cadre de rendement de la stratégie *Engager les Canadiens*.

Gestion de l'utilisation humaine

Parcs Canada gère l'utilisation humaine en vue de minimiser les impacts sur les ressources et d'assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative. La Stratégie de Parcs Canada en matière de sciences fournira le cadre qui permettra de mieux comprendre les relations entre les humains et l'environnement. Cette stratégie orientera le réinvestissement dans les sciences sociales, culturelles et naturelles, améliorera la capacité scientifique interne, accroîtra les données de fréquentation et de contrôle, guidera l'analyse des investissements et ciblera les partenariats stratégiques afin de mieux comprendre et gérer l'utilisation humaine. Une capacité scientifique renouvelée améliorera la prise de décisions interne.

À mesure que les plans directeurs sont élaborés ou révisés, ils examineront plus en détail le caractère approprié des activités, des services et des installations. Un cadre à jour pour l'évaluation du caractère approprié des activités doit être élaboré d'ici à mars 2003, la considération primordiale étant le maintien de l'intégrité écologique lors de la rénovation des installations, de l'hébergement et de l'infrastructure. Parcs Canada continuera à identifier et à promouvoir les pratiques exemplaires dans le domaine de l'infrastructure et des services verts qui minimisent l'empreinte écologique. D'ici à mars 2001, Parcs Canada élaborera un cadre d'évaluation visant le programme de sécurité publique, y compris l'identification des données sur le rendement existantes et nécessaires à l'établissement de rapports, à la gestion et à l'évaluation du programme.

Satisfaction des visiteurs

Depuis longtemps, Parcs Canada surveille l'utilisation des services et des installations par les visiteurs et suit de près la satisfaction de ces derniers à l'égard de ses services et installations. En 2001, l'Agence a révisé son enquête sur les données relatives aux visiteurs. L'enquête est conçue pour recueillir les réactions des visiteurs dans chaque parc national et lieu historique national selon un cycle de cinq ans. L'information recueillie examine également les données démographiques sur les visiteurs, la durée du séjour, la connaissance de l'importance nationale du parc ou du lieu et d'autres intérêts régiospécifiques. L'Agence vise à ce que 85 p. 100 ou plus des visiteurs qui ont fait l'objet d'une enquête à chaque endroit soient satisfaits et que 50 p. 100 de ces visiteurs soient très satisfaits de leur visite en général.

Parcs Canada, appuie l'initiative pour l'amélioration du service du gouvernement. Des progrès ont été marqués quant à l'élaboration et à l'intégration des services électroniques qu'offre Parcs Canada aux visiteurs, notamment l'harmonisation de nombreux services d'information gratuits, de réservations en ligne, de services d'information électronique et de gestion des relations avec les visiteurs.

Tarifs des visiteurs

L'examen des frais imposés aux usagers suggère que plusieurs frais de services se distancent des taux du marché en vigueur. Parcs Canada a revue sa stratégie de recettes, soucieux de rétablir autant des frais de services restants à des taux établis d'ici à mars 2003, selon la conjoncture du marché. Des consultations auprès du public et des intervenants auront lieu en 2001. À la lumière de l'impact des événements du 11 septembre 2001, l'état de l'industrie du tourisme au Canada jouera un rôle déterminant dans la mise en application de la majoration des tarifs. Les augmentations futures pour les années allant de 2003-2004 à 2005-2006 seront basées sur l'indice des prix à la consommation en matière de loisirs.

5. Périmètres urbains

Description

Cette gamme de services englobe toutes les activités liées à la gestion, par l'Agence Parcs Canada, des collectivités situées dans les parcs nationaux. Parcs Canada est responsable de six périmètres urbains : Field (parc national du Canada Yoho, Colombie-Britannique), Jasper (parc national du Canada Jasper, Alberta), Lake Louise (parc national du Canada Banff, Alberta), Wasagaming (parc national du Canada Mont-Riding, Manitoba), Waskesiu (parc national du Canada Prince Albert, Saskatchewan) et Waterton (parc national du Canada des Lacs-Waterton, Alberta). Le périmètre urbain de Banff est régi de façon autonome depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas directement administré par Parcs Canada. En 2001, Jasper a adopté un modèle d'autorégulation, Parcs Canada conservant toutefois l'autorité en matière de planification et de développement des terres.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Gérer et administrer avec efficacité et efficience les collectivités dans les parcs pour en faire des modèles de durabilité.	Les collectivités dans les parcs ont de bonnes pratiques de gestion et sont des chefs de file en intendance environnementale.	• Approbation du plan de Jasper d'ici à 2002. • Rapport sur la performance environnementale d'ici à mars 2002. • Recouvrement des coûts à 100 p. 100 pour les services municipaux.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Les collectivités dans les parcs : des chefs de file en intendance environnementale

Les plans communautaires de Jasper et de Lake Louise, les derniers d'une série de plans, seront approuvés d'ici à mars 2002. Les plans communautaires pour chacune des six collectivités de parc national fournissent une stratégie qui vise la croissance et qui établit des limites sur le développement dans les collectivités. Les plans ont été élaborés conformément aux principes suivants : absence nette d'incidence environnementale négative; intendance environnementale et conservation du patrimoine responsables. La mise en application des plans directeurs entraînera la mise en activité de ces principes, qui appuient l'intégrité écologique et le développement durable. Pour évaluer les progrès réalisés, Parcs Canada travaillera avec les groupes communautaires en vue de créer un cadre et des outils relatifs à l'élaboration de rapports conformément au principe d'« absence nette d'incidence environnementale négative » pour chaque périmètre urbain.

La bonne intendance de l'environnement est fondée sur des cadres et des systèmes de surveillance et de rapports relatifs aux effets des collectivités de parc sur l'environnement. Parcs Canada prévoit identifier des aspects de la performance environnementale dans certaines collectivités de parc et en faire rapport d'ici à mars 2002. Cependant, plusieurs années sont prévues avant l'élaboration d'indicateurs et de systèmes de gestion visant à appuyer l'établissement de rapports convenables brossant un tableau complet des impacts environnementaux dans toutes les collectivités.

Parcs Canada s'est engagé à recouvrer 100 p. 100 des coûts liés aux services municipaux (eau, égouts et ordures), les autres dépenses municipales étant assumées par Parcs Canada. Les revenus fonciers continueront d'être appliqués afin de maintenir les niveaux de financement appropriés au financement des infrastructures et des services municipaux. Il n'y aura pas de taxes municipales.

Pour s'assurer que les étapes à suivre sont conséquentes et claires et pour gérer plus efficacement le développement et l'utilisation des terres dans les collectivités de parc, l'Agence élaborera les *Règlements sur les permis d'aménagement, de construction et d'occupation des parcs nationaux*. L'approbation et la mise en place des règlements sont prévues d'ici à l'automne 2003.

Les loyers fonciers seront établis conformément aux règlements et aux modalités des contrats individuels. Le processus d'examen des loyers tient compte de l'engagement du gouvernement à assurer un rendement équitable aux Canadiens et des circonstances spéciales et individuelles des titulaires de baux dans les parcs nationaux. Par suite des augmentations importantes de la valeur des terrains, diverses options ont été élaborées dans le cadre de consultations afin que les loyers redressés soient abordables, comparables et prévisibles. Les loyers ont été fixés aux niveaux de 1999 pour les deux premières années du bail de 10 ans, à compter de l'année 2000. Des nouveaux choix de loyers seront offerts aux locataires au printemps 2002.

6. Routes de transit

Description

Cette gamme de services englobe l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires ayant peu de répercussions sur les écosystèmes.	Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, et les interventions sont conçues de façon à minimiser les impacts écologiques.	• Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. • Établissement d'un cadre de rapport écologique d'ici à mars 2003.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Il y a vingt et une routes provinciales et interprovinciales à même les parcs nationaux dont la valeur de remplacement est estimée à 1,1 milliard de dollars. Parcs Canada s'est engagé à maintenir les routes ouvertes à la circulation de transit sauf en cas de conditions environnementales inévitables (par exemple, des chutes de neige abondantes ou des pluies excessives qui entraînent des éboulements). L'Agence n'a jamais eu de budget d'immobilisations permanent pour ces biens et a toujours compté sur le financement de programmes spéciaux d'amélioration des routes. Le financement provenant de ces sources a pris fin en 1997-1998. Depuis, Parcs Canada a dû réaffecté son budget d'immobilisations à l'entretien des routes. Compte tenu des priorités liées à la santé et à la sécurité pour les autres installations indispensables à la réalisation de son mandat, seulement 2 millions de dollars par année ont pu être réaffectés à la réfection des routes. Ce niveau de financement est toujours affecté aux problèmes de santé et de sécurité les plus graves. En voici des exemples : réparation de revêtements effondrés ou défoncés (route 114, parc national du Canada Fundy), réparation de ponts (route 430, parc national du Canada du Gros-Morne) et remplacement de véhicules essentiels d'entretien des routes comme des chasse-neige (centre de services routiers des parcs des montagnes Rocheuses).

Des nouveaux fonds supplémentaires ont été obtenus pour 2001-2002 et 2002-2003. Ces fonds seront utilisés pour effectuer les réparations les plus graves en matière de sécurité, y compris la réfection de certaines sections de la Promenade des glaciers, l'éclairage dans les paravalanches dans les parcs des Rocheuses et l'achèvement des travaux de réfection sur la Transcanadienne à Terranova. L'Agence dépensera 16 millions de dollars sur deux ans pour traiter des questions les plus importantes sur la sécurité des routes.

Parcs Canada continuera de collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour trouver des sources de financement à long terme pour la réfection des routes afin que le budget de Parcs Canada puisse être dirigé vers les programmes autorisés. Un cadre de rapport sur les impacts environnementaux des routes est prévu d'ici à mars 2003.

SERVICES GÉNÉRAUX

La présente gamme d'affaires a trait à la gestion générale de Parcs Canada. Les activités englobent l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes, de systèmes, d'outils et de pratiques novatrices nécessaires pour la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôle des finances et des stratégies liées aux ressources humaines. Les objectifs de l'Agence concernant les services généraux sont de fournir l'orientation et les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients, et d'assurer le leadership dans la création d'un cadre général appuyant la prestation du programme et permettant à l'Agence de remplir son mandat et d'assumer ses responsabilités.

La gamme d'affaires des services généraux comprend deux gammes de services : gestion de Parcs Canada et gestion des ressources humaines.

7. Gestion de Parcs Canada

Description

Cette gamme de services englobe la haute direction, la gestion financière, la gestion immobilière, les services d'affaires, la gestion de la technologie de l'information et des données, l'élaboration de lois, de politiques et la planification pour guider l'Agence. Elle comprend aussi l'établissement de liens efficaces avec les clients et les intervenants au Bureau national.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, mettre l'accent en particulier sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Meilleurs cadres de gestion pour assurer une prise de décisions et une responsabilité efficaces.	• Achever l'évaluation des capacités de la fonction moderne de contrôle et le plan d'action d'ici à juin 2002. • Indicateurs de rendement et systèmes d'information visant à faire rapport de tous les résultats prévus d'ici à mars 2005.
	Participation accrue des Autochtones dans les endroits du patrimoine canadien.	• À être déterminé.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Fonction moderne de contrôle

L'accent dans la gamme de services Gestion de Parcs Canada est mis sur l'élaboration de données intégrées et non financières sur le rendement, d'une rigoureuse intendance des ressources, d'une saine gestion des risques et de rapports ouverts sur les résultats appuyés par un leadership stratégique, des personnes motivées, les valeurs et l'éthique. Actuellement, Parcs Canada se concentre à mettre au point des renseignements intégrés sur le rendement, à élaborer une approche de la gestion des risques en affaires, et à assurer une intendance rigoureuse de ses ressources financières et matérielles. En achevant l'étape de l'évaluation des capacités et en élaborant un plan d'action en 2002-2003, l'Agence commencera à mettre en place le modèle de fonction moderne de contrôle du Conseil du Trésor en 2001-2002.

Les initiatives identifiées dans le présent *Plan d'entreprise* concernant les biens, l'analyse des investissements et la technologie font partie de la composante d'intendance de l'initiative de contrôle moderne, et ont pour but d'appuyer la production et la diffusion de renseignements et d'analyses intégrés de qualité sur le rendement, ainsi que la gestion des risques d'affaires. Les problèmes dans l'élaboration d'un spectre complet de renseignements intégrés de haute qualité sur le rendement sont importants. En 2000-2001, Parcs Canada a commencé à travailler à un plan d'action relatif aux données sur le rendement pour résoudre ces problèmes. Le plan d'action sera finalisé en 2001-2002. Un aspect clé des données intégrées sur le rendement est la capacité de lier les coûts et les dépenses aux résultats prévus. Parcs Canada cherche à obtenir des renseignements crédibles et pertinents sur le rendement pour chacun des résultats prévus, avec les dépenses associées, d'ici à mars 2005.

Parcs Canada en est aux premières étapes de l'examen de son approche de la gestion intégrée des risques. Des travaux préliminaires ont été entrepris en 2000-2001 pour élaborer une approche à la gestion stratégique des risques. Ces travaux se poursuivront en 2001-2002, en vue de déterminer comment l'analyse des risques d'affaires peut être intégrée dans les cadres de responsabilisation de l'Agence.

Cadre de la technologie de l'information

L'information et la technologie sont des actifs importants à l'échelle de l'Agence et visent à appuyer la mise en œuvre efficace des stratégies et des objectifs d'affaires. L'infrastructure technologique facilite la gestion et l'échange d'information avec la direction, le personnel, le public et les partenaires d'affaires. L'accent portera toujours sur l'utilisation stratégique et l'intégration d'information et d'actifs de technologie afin d'assurer une gestion et une exécution efficaces et efficientes du programme.

L'Agence entreprendra la mise en œuvre d'initiatives pour relever le défi que s'est donné le gouvernement fédéral dans le discours du Trône d'octobre 1999, à savoir être le gouvernement qui échange le plus avec ses citoyens dans le monde. Les grandes initiatives de gestion de l'information entreprises d'ici à 2003-2004 engageront fermement Parcs Canada dans l'orientation des échanges avec les citoyens; qu'il s'agisse d'un plus grand nombre de visites virtuelles que de réservations en ligne.

L'amélioration de la capacité de Parcs Canada de gérer efficacement ses ressources aura préséance. Des initiatives viseront principalement à enrichir les banques et les systèmes nationaux d'information en géomatique que possède Parcs Canada et en matière de ressources écologiques, commémoratives

et foncières. Parcs Canada poursuivra la mise en place de l'infrastructure, des politiques, des méthodes, des lignes directrices et des normes nécessaires à la gestion efficace de l'échange d'information au sein de l'organisation, avec les visiteurs et les citoyens canadiens. Le rythme de mise en œuvre sera déterminé en fonction du niveau de financement disponible.

En 2001-2002, Parcs Canada entamera la mise en œuvre de ses nouvelles pratiques et politiques révisées en gestion de l'information et instaurera une structure de gestion afin que les biens liés à l'information et à la technologie soient gérés conformément à des pratiques exemplaires de gestion.

Gestion des biens

Les biens immobiliers comprennent ; les biens culturels (24 p. 100), les biens de mise en valeur du patrimoine (1 p. 100) et les biens contemporains (75 p. 100). La gestion des biens culturels tels que les canaux et les fortifications du patrimoine est présentée sous la rubrique Protection des ressources patrimoniales (gamme de services 2, à la page 29). La gestion des biens des routes est décrite dans la gamme de services 6, à la page 44. La gestion des biens contemporains appuie toutes les gammes de services et est présentée sous la rubrique Gestion de Parcs Canada (gamme de services 7).

Parcs Canada, un des principaux organismes ayant la garde de biens immobiliers au gouvernement canadien, possède un actif considérable de biens bâtis très divers. Il se compose aussi bien de bâtiments modernes à commandes numériques, de barrages et de déversoirs datant de 1832, de routes et de ponts construits dans les Rocheuses que de ressources archéologiques conservées sur place. La valeur de remplacement actuelle est de 7,1 milliards de dollars.

Parcs Canada investira 292 millions de dollars au renouvellement des immobilisations au cours des cinq prochaines années. Ce montant comprend la solde de 44 millions de dollars des 56 millions de dollars de nouveaux fonds engagés l'an passé et des 59 millions de dollars de nouveaux fonds engagés en avril 2001. Cet investissement visera des questions critiques de santé et de sécurité, des questions liées aux biens culturels et aux routes ainsi qu'au virage écologique des infrastructures. Les projets comprendront des travaux de réfection en ingénierie afin de remettre en état sécuritaire des parties de l'infrastructure du canal historique, y compris la stabilisation des barrages, des écluses et des murs. Les fonds seront axés sur les biens culturels tels que la réfection du toit de la Passerelle du roi dans le lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Des investissements liés à la sécurité des routes comprennent les travaux de réfection de certaines sections de la Promenade des glaciers, l'éclairage dans les paravalanches dans les parcs des Rocheuses et l'achèvement des travaux de réfection sur la Transcanadienne à Terra Nova. L'Agence entreprendra des projets visant à réduire l'impact écologique tels que la modernisation et l'amélioration des installations de traitement des eaux usées.

Selon un examen fait en février 2000, les deux tiers des biens se sont détériorés et se situent dans un état inférieur à « bon ». L'Agence n'a pas beaucoup d'options et de souplesse pour relever pleinement les défis que pose la détérioration des biens. Pour corriger la situation l'Agence devra : repenser l'offre de services pour qu'elle tienne davantage compte de l'aspect écologique des choses; s'assurer que les questions d'intégrité écologique et commémorative sont entièrement prises en compte dans le réaménagement de toutes les immobilisations; chercher de nouveaux fonds; aligner la stratégie d'investissement sur les principales priorités; réduire le portefeuille de biens pour assurer la durabilité à long terme, dans les limites des niveaux actuels des ressources; gérer les risques; mieux gérer la demande; et explorer la possibilité d'autres partenariats.

L'Agence continuera d'élaborer un cadre général de gestion des biens dont la mise en œuvre commencera en 2002.

Participation accrue des Autochtones

La plupart des lieux de Parcs Canada ont à des degrés divers à résoudre des questions liées aux peuples autochtones. L'Agence reconnaît que les partenariats et les relations de travail avec les Autochtones sont une partie importante de ses opérations. Les gestionnaires doivent s'efforcer de rechercher les occasions et de prendre des mesures pour intégrer les peuples autochtones et les questions qui les concernent aux activités courantes de l'organisation.

Cinq domaines prioritaires sont liés aux Autochtones. Le directeur général de l'Agence Parcs Canada établira un groupe de travail autochtone représentant les groupes qui participent le plus à la prestation des programmes de Parcs Canada. Le groupe devra conseiller le directeur général de l'Agence sur les façons de renforcer les initiatives clés en matière de relations communautaires, d'emploi, d'économie, de mise en valeur du patrimoine et de commémoration. Ce groupe présentera un rapport en 2003. Les résultats anticipés dans ces domaines sont les suivants :

Relations communautaires : Des relations solides avec les Autochtones sont le fondement de la gamme d'arrangements formels et informels entre Parcs Canada et les Autochtones. Chaque unité de gestion de Parcs Canada est prévue entretenir une communication active avec les Autochtones qui s'intéressent aux questions de Parcs Canada. L'Agence continuera d'explorer des ententes de gestion coopérative avec les Autochtones selon le processus de revendication territoriale.

Emploi : Sous la vaste direction de la Stratégie concernant l'emploi des Autochtones (1999), l'Agence continuera de mettre l'accent sur l'augmentation de la proportion d'employés autochtones dans tous ses secteurs d'activité. Il continuera de s'occuper en priorité de la formation et du perfectionnement professionnel de ses employés autochtones, en particulier de ceux qui travaillent dans les domaines pour lesquels des engagements précis ont été pris dans le cadre de revendications territoriales ou d'ententes de création de parc. Parcs Canada prévoit maintenir une représentation nationale des effectifs autochtones et continuer de s'efforcer à atteindre les objectifs précisés dans les ententes formelles, telles que celle du parc national Sirmilik du Canada.

Possibilités économiques : L'Agence cherchera encore à ce que les Autochtones profitent des possibilités économiques liées aux initiatives touristiques compatibles avec les valeurs des parcs ou des lieux. Par suite de la Table ronde de la ministre sur le tourisme autochtone tenue à Brantford en mai 2001, Parcs Canada participera à la conférence nationale sur l'art et la culture autochtones prévue en 2002 et prendra aussi des mesures relatives aux recommandations que comprend l'étude du sous-comité du Sénat sur les possibilités économiques des Autochtones relativement aux parcs du Nord. Des efforts continus seront effectués afin de renforcer les occasions de développement économique en offrant aux Autochtones des possibilités d'emploi, en utilisant la politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et en créant des partenariats avec les Autochtones, surtout au niveau de l'exploitation.

Mise en valeur des thèmes autochtones : Parcs Canada a déplacé l'accent sur les méthodes de message d'interprétation et a aussi créé davantage d'occasions pour le public de connaître la culture autochtone. Au cours des cinq prochaines années, chaque parc et chaque lieu où les messages sont pertinents, est prévu mettre en valeur des thèmes autochtones à un niveau quelconque. Un Fonds innovation sur la mise en valeur des Autochtones à l'intention des unités de gestion de Parcs Canada a été établi pour aider à réaliser ce but.

Commémoration des thèmes autochtones : Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* identifie la commémoration des thèmes autochtones comme un des trois domaines prioritaires. À ce jour, le nombre de lieux, de personnes et d'événements liés à l'histoire des Autochtones représente environ 10 p. 100 de la désignation totale dans le réseau. Parcs Canada s'efforcera davantage pour favoriser des propositions qui reconnaissent l'histoire des Autochtones. Parcs Canada vise 135 désignations au cours des cinq prochaines années, dont 55 seront liées à l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et à l'histoire des femmes.

8. Gestion des ressources humaines

Description

Cette gamme de services englobe une stratégie complète de gestion des ressources humaines essentielle au bon fonctionnement de l'Agence.

Objectifs stratégiques, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Objectif stratégique	Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
Gérer les ressources humaines de sorte qu'une main-d'œuvre qualifiée, représentative de la population canadienne, travaille à Parcs Canada dans un milieu favorable et propice.	Meilleurs milieu et atmosphère de travail, renouvellement et représentativité du personnel.	• Des indicateurs clés de mesure du rendement d'ici à mars 2004. • Une main-d'œuvre représentative des deux langues officielles. • Une main-d'œuvre représentative des groupes d'équité en matière d'emploi.

Stratégies visant à atteindre les résultats prévus

Jeter les bases d'un cadre de travail positif et habilitant

À titre d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume les responsabilités qui étaient auparavant celles du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique. À ce titre, il doit élaborer et maintenir sa propre structure de l'autorité, ses politiques et ses cadres en matière de ressources humaines et élaborer son propre réseau de soutien. Il doit également posséder la capacité interne lui permettant de fournir à la corporation des conseils stratégiques en matière de ressources humaines. L'Agence doit aussi assumer d'autres responsabilités imposées par la loi telles l'équité en matière d'emploi et les langues officielles, et doit régler les questions courantes en matière de ressources humaines telles que la planification de la relève et le perfectionnement professionnel.

En mars 2001, on a élaboré une vision ainsi que des stratégies révisées à court et à long terme en matière de gestion des ressources humaines. Les priorités ont été établies en fonction des capacités internes, notamment en ce qui a trait au travail qui reste à faire pour achever la conception du régime de ressources humaines de l'Agence. L'objectif premier d'ici à 2004-2005 est de déterminer les projets d'« édification » du nouveau régime : le système de classification, le cadre de rémunération, la négociation collective et le cadre de responsabilité en matière de ressources humaines.

Système de classification : Les travaux seront reportés sur la norme de classification de Parcs Canada, afin de nous permettre de se concentrer sur l'examen national des emplois. Ce travail fera en sorte que les employés soient rémunérés à juste titre en vertu du système actuel pour le travail qu'ils exécutent et que les emplois soient décrits de façon simple, concise et uniforme. Cette étude sera achevée au cours de l'année financière 2002-2003. Le nouveau système de classification est prévu être prêt d'ici à mars 2005. Le travail de remaniement et de simplification des processus de dotation et de rémunération suivra. D'ici là, la classification se fera selon le régime actuel.

Cadre de rémunération : En 2001-2002, des efforts seront axés sur l'élaboration d'un cadre de rémunération intégré en appui du mandat de Parcs Canada et des orientations d'affaires futures et de sa capacité d'attirer et de retenir un personnel qualifié. Une norme de classification pour Parcs Canada fera partie du cadre. Le cadre de rémunération devrait être terminé d'ici à 2004-2005 et mis en œuvre en 2005-2006.

Négociation collective : De nombreuses activités importantes se dérouleront à compter de 2001-2002 jusqu'à 2005-2006. Le cadre de consultation patronale-syndicale de l'Agence devra s'ajuster pour tenir compte de la décision de la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui a entraîné la mise en place d'un agent de négociation collective; les exclusions et les désignations nécessaires seront terminées en 2001-2002; des négociations collectives se tiendront et les résultats seront communiqués en 2001-2002, ou dès la conclusion d'une entente et de façon cyclique par la suite; un système d'établissement des coûts de la main-d'œuvre sera mis en place de façon permanente en 2001-2002; la négociation des échelles salariales et des règles de conversion au nouveau système de classification sera entamée en 2004-2005. L'examen par un tiers indépendant (ETI) et le mode alternatif de résolution des conflits (MARC), notamment les aspects portant sur la formation, un réseau d'experts et de champions ainsi que les outils, seront abordés en appui d'une stratégie intégrée de résolution des conflits applicable dans l'ensemble de l'Agence au cours de la période de planification jusqu'en 2004-2005.

Cadre de responsabilité : La conception et la mise en œuvre d'un cadre de responsabilité applicable dans l'ensemble de l'Agence pour la gestion des ressources humaines se poursuivront en 2001-2002. D'ici à 2003-2004, d'autres mécanismes de rapports intégrés seront élaborés pour compléter les outils existants, comme le rapport annuel, ainsi que des outils et des indicateurs clés de mesure du rendement (tels que des rapports adaptés et automatisés liés au cadre). Cela sera intégré à l'ensemble du cadre de gestion du rendement décrit à la gamme de service 7, page 26.

Les politiques particulières très importantes en matière de ressources humaines à l'Agence, dans les domaines de la dotation et des ressources, des relations de travail et de la rémunération, seront achevées, intégrées et mises en œuvre d'ici à mars 2004. La politique et le système de dotation seront adaptés pour tenir compte du système révisé de rémunération et de classification (durée des fonctions, groupes professionnels, normes de sélection, profils de compétence) en 2003-2005. L'examen et l'adaptation des autres politiques en matière de ressources humaines, selon les ressources financières disponibles, se feront jusqu'en avril 2006, conformément au calendrier établi des priorités.

Renouvellement de la main-d'œuvre

L'analyse démographique des différents groupes et catégories d'emploi à l'Agence Parcs Canada indique que la planification de la relève est indispensable, tout comme le maintien de l'expertise de l'Agence et l'acquisition de compétences comme le leadership. L'élaboration de politiques et de

programmes des ressources humaines est indispensable dans les domaines de l'apprentissage, du perfectionnement des employés et de la gestion du changement. Les plans d'apprentissage qui permettront d'acquérir les compétences dans des domaines où il existe des pénuries, comme le domaine scientifique, sont indispensables. Des stratégies spécifiques pour répondre aux besoins de recrutement et de relève seront élaborées au cours de la période de planification. Les cadres supérieurs assumeront cette responsabilité et veilleront à établir les besoins en compétences, les normes et les programmes de formation, à élaborer des stratégies ciblées en matière de recrutement, de maintien en poste, de planification de la relève et de formation pour leur secteur fonctionnel respectif, en fonction des besoins opérationnels. L'évaluation du rendement sera intégrée aux ententes de responsabilité de Parcs Canada avec les cadres supérieurs.

À compter de 2001-2002 jusqu'à 2005-2006, Parcs Canada améliorera sa capacité de suivre de près et de mettre à jour les données démographiques afin de bien comprendre les tendances et les caractéristiques de la main-d'œuvre. L'achèvement de la mise en œuvre du système d'information sur la gestion des ressources humaines appuiera la prise de décisions, la planification et l'établissement des rapports, de même que les besoins de planification de la relève. Les efforts seront aussi axés sur la conception d'outils automatisés, comme les autorisations sans intermédiaire, qui seront sources d'efficience.

Représentativité : équité en matière d'emploi et diversité des langues officielles

Équité en matière d'emploi

L'objectif du Plan d'équité en matière d'emploi de Parcs Canada vise à ce que tous les groupes touchés par l'équité en emploi soient proportionnellement représentés; à cette fin, il mettra en œuvre et adoptera des mesures spéciales en ce qui concerne le changement de culture de l'organisation, le recrutement, le perfectionnement professionnel et la sensibilisation. Le plan accorde une attention particulière aux engagements spéciaux pris à l'égard des peuples autochtones relativement aux revendications territoriales, aux ententes de création de parcs nationaux et d'autres règlements avec la Commission canadienne des droits de la personne. Au cours de la période de planification, des efforts particuliers viseront l'amélioration de la représentation des membres de groupes de minorités visibles et les personnes handicapées, y compris le recrutement et la conservation de l'effectif. L'infrastructure de l'équité en matière d'emploi sera élaborée d'ici à avril 2004, au moyen de la conception et de la mise en œuvre d'un système de Code national de classification des professions et de la collecte des données de déclaration volontaire. Des outils seront conçus pour faciliter la production de rapports d'étape dans le cadre d'un système de production de rapports uniformisés pour l'ensemble de l'Agence.

Les objectifs d'équité en matière d'emploi et les stratégies nécessaires à la réalisation des engagements seront élaborés à l'échelle des unités administratives par le biais du processus de planification des ressources humaines et seront mis à jour annuellement en tenant compte de la disponibilité de la main-d'œuvre et des stratégies nationales à l'intention des Autochtones et des minorités visibles, comme il a été mentionné.

Langues officielles

Parcs Canada reconnaît le rôle important que les gestionnaires et les superviseurs jouent dans la création de milieux de travail propices à l'utilisation des deux langues officielles par les employés. En 2001-2002, l'Agence continuera de mettre l'accent sur les activités ayant trait à la mise en place de ses objectifs en matière de langue de travail, notamment l'examen de la maîtrise de la deuxième langue officielle par les superviseurs des régions bilingues.

INFORMATION FINANCIÈRE

CONTEXTE

L'Agence Parcs Canada a réussi à réorienter les crédits et à les utiliser pour l'élargissement des réseaux jusqu'à l'exercice 1999-2000. Les exigences relatives à l'exploitation des endroits du patrimoine existants sont telles qu'il est de plus en plus difficile pour Parcs Canada de continuer : à investir dans l'agrandissement des réseaux, à assurer l'intégrité écologique et commémorative au profit des générations futures ou à mettre en œuvre plusieurs des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. L'élaboration de stratégies est en cours afin de traiter de la question délicate des biens actuels de l'Agence dont les deux tiers sont en état passable ou faible.

Six états financiers ont été préparés aux fins du présent plan.

Le tableau 1 présente le revenu total prévu de Parcs Canada pendant la période de planification.

Le tableau 2 présente le revenu qui sera déposé dans le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques nationaux.

Le tableau 3 présente des prévisions de recettes provenant de toutes les sources. Il faut noter qu'on a entrepris un examen des fonds renouvelables des périmètres urbains et l'élaboration d'un plan d'affaires pour décrire dans leurs grandes lignes les stratégies à long terme. Des subventions continueront de compenser les frais d'exploitation des périmètres urbains.

Le tableau 4 fournit une estimation initiale des fonds alloués aux huit gammes de services de Parcs Canada. Ces données seront peaufinées grâce à l'analyse de plans d'affaires ultérieurs (pour les unités de gestion, les centres de services et les directions générales du Bureau national). On constate en général que les dépenses prévues par gamme de services demeureront stables jusqu'en avril 2006. Cependant, pour se doter d'une certaine souplesse budgétaire générale, on réduira les dépenses dans plusieurs gammes de services, mais surtout dans la gamme des services aux visiteurs; les fonds récupérés seront alloués aux gammes de services qui reflètent les priorités de Parcs Canada : l'intégrité écologique et commémorative et la mise en valeur du patrimoine.

Le tableau 5 présente le financement par type de dépenses; il convient de porter particulièrement attention au niveau modeste du financement des immobilisations disponible pour créer de nouveaux endroits du patrimoine et recapitaliser l'ensemble actuel des actifs bâtis d'une valeur de 7 milliards de dollars. Parcs Canada a modifié sa définition du mot « immobilisations » afin de mieux se conformer aux principes comptables généralement reconnus (PCGR); la nouvelle définition s'applique désormais uniquement aux dépenses liées à l'aménagement, à l'acquisition, à la construction ou à l'amélioration de biens, et prévoit un seuil de 10 000 $.

Le tableau 6 présente les projets d'investissement de plus de 2 millions de dollars et les grands programmes de développement. Ces données sont importantes, car elles montrent que tous les fonds disponibles pour les projets d'expansion des réseaux (voir le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques) sont déjà tous engagés pendant la période de planification.

Nota :

On a mis à jour certains tableaux à la lumière du Rapport sur les plans et priorités 2001-2002 pour que soient prises en compte les modifications apportées au plan d'immobilisations à long terme, ainsi que les décisions financières correspondant aux principales stratégies décrites dans le présent Plan d'entreprise.

TABLEAU 1 — REVENU : CRÉDITS ALLOUÉS ET RECETTES NETTES EN VERTU D'UN CRÉDIT (en millions de dollars)

	Prévisions 2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Crédits alloués						
Crédits pour dépenses du programme	325,6	269,5	257,4	264,1	256,1	252,1
Versement au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques nationaux	10,0	6,5	5,1	5,1	5,1	5,1
(L)* Dépenses équivalant aux recettes d'exploitation	63,8	63,5	63,9	63,9	63,9	63,9
(L) Fonds renouvelables des unités d'entreprise de Parcs Canada	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7
(L) Fonds renouvelables des périmètres urbains	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30,7	32,5	32,5	32,4	32,4	32,4
Total des crédits alloués	**428,8**	**370,7**	**357,6**	**364,2**	**356,2**	**352,2**
Recettes nettes en vertu d'un crédit						
Fonds renouvelables des unités d'entreprise de Parcs Canada	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
Fonds renouvelables des périmètres urbains	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Recettes nettes totales en vertu d'un crédit	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,4**	**15,4**
REVENU TOTAL	**444,2**	**386,1**	**373,0**	**379,6**	**371,6**	**367,6**

* (L) Prévu par la loi

TABLEAU 2 — REVENU : COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES (en millions de dollars)

	Prévisions 2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Paiement provenant des crédits alloués	10,0	6,5	5,1	5,1	5,1	5,1
Recettes versées sur le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques nationaux						
Ventes de terrains et d'immeubles	1,0	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des recettes versées sur le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques nationaux	1,0	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5
REVENU TOTAL	**11,0**	**7,5**	**5,6**	**5,6**	**7,1**	**5,6**

TABLEAU 3 - RECETTES PRÉVUES (en millions de dollars)

	Prévisions 2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Recettes d'exploitation						
Droits d'entrée	28,0	28,4	28,5	28,5	28,5	28,5
Droits pour les activités de loisirs	19,8	19,1	19,4	19,4	19,4	19,4
Loyers tirés de terres,, d'immeubles et de concessions	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Total des recettes d'exploitation	**63,8**	**63,5**	**63,9**	**63,9**	**63,9**	**63,9**
Fonds renouvelable des périmètres urbains						
Frais municipaux	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Subventions	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
Total du fonds renouvelable des périmètres urbains	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**	**10,1**
Fonds renouvelable des unités d'entreprise						
Recettes tirées des sources thermales	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Recettes tirées des terrains de golf	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Total du fonds renouvelable des unités d'entreprise	**5,3**	**5,3**	**5,3**	**5,3**	**5,3**	**5.3**
TOTAL PARTIEL	**72,9**	**78,9**	**79,3**	**79,3**	**79,3**	**79,3**
COMPTE DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX						
Ventes de terres et d'immeubles	1,0	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5
TOTAL DU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX	1,0	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5
RECETTES BRUTES	80,2	79,9	79,8	79,8	79,8	79,8
RECETTES MOINS LES SUBVENTIONS DU FONDS RENOUVELABLE	**74,0**	**73,7**	**73,6**	**73,6**	**73,6**	**73,6**

TABLEAU 4 — UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D'AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES (en millions de dollars)

	Prévisions 2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Intendance des endroits du patrimoine national						
Création d'endroits du patrimoine national	24,8	20,7	20,0	20,3	19,9	19,7
Protection des ressources patrimoniales	157,6	131,4	127,1	129,3	126,5	125,0
Mise en valeur du patrimoine	42,8	35,7	34,5	35,1	34,3	34,0
Total partiel	**225,2**	**187,8**	**181,6**	**184,7**	**180,7**	**178,7**
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Services aux visiteurs	125,5	109,2	102,3	106,5	102,5	100,5
Périmètres urbains	20,0	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
Routes de transit	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0
Total partiel	**167,5**	**150,2**	**143,3**	**147,5**	**143,5**	**141,5**
Services généraux						
Gestion de Parcs Canada	40,5	37,1	37,1	36,4	36,4	36,4
Gestion des ressources humaines	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
Total partiel	**51,5**	**48,1**	**48,1**	**47,4**	**47,4**	**47,4**
TOTAL	**444,2**	**386,1**	**373,0**	**379,6**	**371,6**	**367,6**

TABLEAU 5 - UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSES (en millions de dollars)

	Prévisions 2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Type de dépenses						
Traitements et salaires	170,4	171,0	171,0	171,1	171,1	171,1
Régimes d'avantages sociaux des employés	31,4	33,2	33,2	33,1	33,1	33,1
Biens et services d'exploitation	128,9	121,0	121,0	125,5	125,5	125,5
Immobilisations	107,6	59,0	46,3	49,3	41,3	37,3
Subventions et contributions	5,9	1,9	1,5	0,6	0,6	0,6
TOTAL *	**444,2**	**386,1**	**373,0**	**379,6**	**371,6**	**367,6**

COMPTES DES NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Type de dépenses						
Immobilisations	6,2	3,2	1,7	2,6	2,6	2,6
Planification/négociation de nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Contributions (partage des frais)	2,2	1,7	1,3	0,4	0,4	0,4
TOTAL	**11,0**	**7,5**	**5,6**	**5,6**	**5,6**	**5,6**

* Les totaux comprennent les dépenses faites à partir du Compte des nouveaux parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

TABLEAU 6 - GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS REPRÉSENTATIFS PRÉVUS DONT LA VALEUR DÉPASSE DEUX MILLIONS DE DOLLARS ET PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT (en millions de dollars)

	Coût estimatif total	Dépenses au 31 mars 2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Dépenses des années à venir
Intendance des endroits du patrimoine national						
Territoires du Nord-Ouest						
Aménagement de l'ouest de Tuktut Nogait	5,9	3,6	**1,3**	0,5	0,5	-
Nunavut						
Aménagement de Sirmilik	6,0	1,0	**0,9**	0,9	0,9	2,3
Colombie-Britannique						
Aménagement de Gwaii Haanas	20,0	18,0	**1,7**	0,3	-	-
Restauration et aménagement de la Gulf of Georgia Cannery	7,6	7,2	**0,4**	-	-	-
Ontario						
Acquisition de terres - PN de la Péninsule-Bruce	13,5	6,	**20,3**	0,3	0,3	6,4
Québec						
Commémoration du patrimoine du canal de Lachine	6,9	2,4	**1,8**	1,6	1,1	-
Écluses et dégagement des ponts du canal de Lachine	25,3	17,4	**7,0**	0,4	0,5	-
Excavation du bassin Peel du canal de Lachine	5,0	4,0	**1,0**	-	-	-
Fortifications de Québec - Nouvelles casernes	12,1	11,8	**0,3**	-	-	-
Mise en œuvre de Fort-Témiscamingue	3,6	3,1	**0,2**	0,1	0,1	0,1
Aménagement du lieu de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais	19,1	18,5	**0,6**	-	-	-
Aménagement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	29,3	25,1	**1,3**	1,2	1,2	0,5
Nouvelle-Écosse						
Remplacement des systèmes de gicleurs à la Forteresse de Louisbourg	7,5	5,2	**1,1**	0,9	0,3	-
Pose de la toîture, bastion du roi à la Forteresse de Louisbourg	2,7	-	**0,3**	1,1	1,3	-

TABLEAU 6 - GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS REPRÉSENTATIFS PRÉVUS DONT LA VALEUR DÉPASSE DEUX MILLIONS DE DOLLARS ET PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT (en millions de dollars) suite

	Coût estimatif total	Dépenses au 31 mars 2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Dépenses des années à venir
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Colombie-Britannique						
Glacier du mont Revelstoke - route transcanadienne éclairage paravalanche	2,5	-	1,0	1,5	-	-
Alberta						
Travaux de réfection de la promenade des Glaciers de Banff	2,1	-	2,1	-	-	-
Saskatchewa						
Usine de traitement des eaux usées de Waskesiu du parc national du Canada de Prince-Albert	3,7	1,2	2,0	0,5	-	-
Manitoba						
Centre d'accueil des visiteurs de Wapusk	3,1	0,5	**1,8**	0,8	-	-
Ontario						
Centre d'accueil des visiteurs - de la péninsule Bruce	7,3	0,3	**0,9**	2,9	3,1	0,1
Québec						
Amélioration du parc - parc national du Canada de la Mauricie	6,2	4,9	**1,3**	-	-	-
Nouveau-Brunswick						
Revêtement de la route 114 à Fundy	10,9	2,6	-	-	-	8,3
Nouvelle-Écosse						
Centre d'accueil des visiteurs de Grand Pré	2,0	0,2	**0,9**	0,9	-	-
Terre-Neuve						
Travaux de réfection d'urgence de la Transcanadienne - parc national du Canada Terra-Nova	8,1	1,8	**6,3**	-	-	-

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE PARCS CANADA POUR 2001-2006

MANDAT :

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Résumé du Plan d'entreprise de Parcs Canada de 2001-2002 à 2005-2006

Gamme d'affaires	Gamme d'affaires nº 1 : *Intendance des endroits patrimoniaux nationaux*
Résultat clé	Créer, protéger et mettre en valeur des endroits qui ont une importance patrimoniale naturelle et culturelle

GAMME DE SERVICES :	1. CRÉATION D'ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX	2. PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES	3. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Objectifs stratégiques	Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Assurer en priorité l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.	Veiller à ce que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs d'intégrité commémorative et écologique.
Résultats prévus	Création de nouveaux parcs nationaux et nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés. Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes ou événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	Maintien ou restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et de la durabilité des aires marines nationales de conservation. Maintien ou amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	Sensibilisation accrue aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, meilleurs compréhension et appui de ces valuers.
Activités principales	• Achever les études de faisabilité et les négociations relatives à la représentation de deux nouvelles régions terrestres et d'une nouvelle région marine selon la disponibilité des ressources financières. • Réaliser des progrès quant à l'achèvement du regroupement des terres dans les parcs inachevés. • À compter de 2001-2002 jusqu'à 2005-2006, procéder à des consultations et participer à la recherche en vue de trouver et de désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements, dont 55 pour commémorer l'histoire des Autochtones, des femmes et des collectivités ethnoculturelles.	Continuer à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de la ministre sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada avec une attention particulière sur : - le renforcement de la science et de la surveillance et leur intégration au processus décisionnel; - des mesures précises en appui de l'intégrité écologique; • Rédiger des énoncés d'intégrité commémorative pour 90 p. 100 des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada d'ici à 2002-2003 et 100 p. 100 d'ici à 2003-2004. • Obtenir l'approbation ministérielle des plans directeurs de 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003. • Évaluer l'intégrité commémorative de 14 lieux avant la fin de mars 2002, et 15 lieux d'ici à 2003-2004.	• Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communications intégrées sur le patrimoine, intitulée Engager les Canadiens en ce qui touche : **Les communications appliquées à l'Agence (de l'entreprise)** - renseigner les auditoires cibles du réseau de Parcs Canada, de son mandat et des questions qui le préoccupe; - influer sur les attentes et les perceptions de Parcs Canada; **Les communications appliquées à l'éducation** - apprendre aux auditoires à connaître les valeurs et les bienfaits des aires et des réseaux patrimoniaux; créer un sentiment d'identité canadienne; - lier les Canadiens l'un à l'autre et à leur patrimoine en leur apprenant à connaître et à comprendre les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation; - influer sur les perceptions quant à la conservation du patrimoine et y bâtir un appui; - inciter les auditoires à prendre des mesures au niveau local et national. • Mettre en œuvre le Plan d'action pour le renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine, au fur et à mesure que des fonds sont disponibles.
Attentes en matière de rendement	• Signer des ententes visant à créer deux parcs nationaux selon la disponibilité des ressources financières. • Continuer les négociations relatives à la création d'une nouvelle région marine. • 135 nouvelles désignations d'ici à mars 2006 dont 55 seront dans des régions prioritaires sous-représentées.	• Amélioration de la suite d'indicateurs d'intégrité écologique d'ici à mars 2003. • Mise à jour du cadre de rapports et agrandissement du système de surveillance d'ici à mars 2004. • Évaluation de tous les 145 lieux historiques nationaux qu'il administre d'ici à 2011, avec 14 nouvelles évaluations annuellement.	• Élaboration du cadre de rendement relatif à la stratégie Engager les Canadiens d'ici à 2002. • Utilisation et compréhension des objectifs qui seront élaborés en 2001-2002. • Objectifs relatifs à la satisfaction en matière de produits et services de mise en valeur du patrimoine : dans l'ensemble, 85 p. 100 seront satisfaits et 50 p. 100 seront très satisfaits.

Gamme d'affaires	Gamme d'affaires nº 2 : *Utilisation et appréciation par les Canadiens*		
Résultat clé	Offrir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et d'apprécier les endroits patrimoniaux nationaux et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer		
GAMME DE SERVICES :	**4. SERVICES AUX VISITEURS**	**5. PÉRIMÈTRES URBAINS**	**6. ROUTES DE TRANSIT**
Objectifs stratégiques	Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent d'utiliser et d'apprécier les endroits du patrimoine, tout en veillant à réduire au minimum les impacts sur les ressources.	Gérer et administrer avec efficacité et efficience les collectivités dans les parcs pour en faire des modèles de durabilité.	Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires ayant peu de répercussions sur les écosystèmes.
Résultats prévus	Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et de minimiser l'impact sur les ressources naturelles et culturelles.	Les collectivités dans les parcs ont de bonnes pratiques de gestion et sont des chefs de file en intendance environnementale.	Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, et les interventions sont conçues de façon à minimiser les impacts écologiques.
Activités principales	_ Élaborer et mettre en œuvre la stratégie Engager les Canadiens en ce qui touche : **Les communications appliquées au service des programmes** - renseigner les auditoires cibles sur la portée des réseaux, des expériences patrimoniales et des exigences de la conservation; - influer sur les attentes, les perceptions et les comportements actuels et éventuels des visiteurs; - encourager les auditoires cibles nouveaux et actuels à participer à des expériences patrimoniales; - favoriser l'utilisation sensible, durable et sécuritaire par les visiteurs et l'industrie du tourisme. • Élaborer des stratégies pour influencer les attentes, les comportements et la satisfaction de ceux qui utilisent et commercialisent les endroits protégés du patrimoine national afin que le type, le niveau d'utilisation et les périodes de fréquentation reflètent la capacité des écosystèmes. • Élaborer un plan ciblé pour aider à la mise en œuvre de l'initiative d'amélioration des services gouvernementaux. • Élaborer des méthodes pour offrir des services aux visiteurs par voie électronique. • Prévenir les incidents de sécurité publique grâce à des plans de sécurité publique et à des initiatives de coopération avec les partenaires.	• Élaborer des cadres d'aucun impact environnemental net (3IEN), ainsi que des outils de rapport pour chacun des périmètres urbains. • Mettre en œuvre les choix selon des décisions découlant de l'examen des loyers fonciers. • Élaborer de nouveaux règlements et modifier les règlements actuels pour mieux gérer l'aménagement et l'utilisation des terres dans les collectivités situées dans les parcs nationaux.	• Utiliser les fonds reçus pour les problèmes prioritaires de santé et de sécurité sur les routes de transit. • Garder les routes qui traversent les parcs nationaux/lieux historiques nationaux ouvertes à la circulation de transit et élaborer une stratégie financière à long terme pour la recapitalisation.
Attentes en matière de rendement	• Objectifs visant la satisfaction des visiteurs : 85 p. 100 des visiteurs satisfaits et 50 p. 100 très satisfaits. • Accroissement des indicateurs pour mesurer l'impact des visiteurs d'ici à mars 2004. • Établissement d'un cadre de sécurité publique d'ici à mars 2002.	• Approbation du plan de Jasper d'ici à 2002. • Rapport sur la performance environnementale d'ici à mars 2002. • Recouvrement des coûts à 100 p. 100 pour les services municipaux.	• Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. • Établissement d'un cadre de rapport écologique d'ici à mars 2003.

Gamme d'affaires	Gamme d'affaires nº 3: *Services ministériels*	
Résultat clé	Permettre à Parcs Canada de jouer un rôle prédominant, directement et indirectement, dans la gestion efficiente et efficace de ses ressources afin de protéger et de mettre en valeur les endroits patrimoniaux	
GAMME DE SERVICES :	**7. GESTION DE PARCS CANADA**	**8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
Objectifs stratégiques	Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, mettre l'accent en particulier sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Gérer les ressources humaines de sorte qu'une main-d'œuvre qualifiée, représentative de la population canadienne, travaille à Parcs Canada dans un milieu favorable et propice.
Résultats prévus	Meilleurs cadres de gestion pour assurer une prise de décisions et une responsabilité efficaces. Participation accrue des Autochtones dans les endroits du patrimoine canadien.	Meilleurs milieu et atmosphère de travail, renouvellement et représentativité du personnel.
Activités principales	• Mettre en œuvre un plan d'action d'information sur le rendement. • Élaborer et mettre en œuvre un système national de gestion de l'information. • Utiliser les nouveaux fonds reçus pour l'amélioration des biens à la correction des problèmes de santé et de sécurité, et assurer la protection des ressources culturelles et l'écologisation des activités de Parcs Canada • Mettre en œuvre un cadre de gestion des biens pour appuyer la gestion efficace et efficiente du portefeuille des biens. • Améliorer les relations communautaires avec les peuples autochtones. • Accroître les programmes d'interprétation de l'histoire autochtone dans les parcs et les lieux. • Améliorer les partenariats économiques avec les peuples autochtones. • Améliorer l'emploi des Autochtones. • Entreprendre des initiatives ayant trait aux peuples autochtones dans le réseau des lieux historiques nationaux.	• Mettre en œuvre le renouvellement des effectifs y compris les besoins de relève essentiels. • Mettre en œuvre les éléments de gestion des ressources humaines du cadre de responsabilisation de l'Agence, en mettant l'accent sur un cadre de rémunération intégré, un système de classification et la négociation collective. • Promouvoir les engagements d'équité en emploi et de diversité, en insistant tout particulièrement sur les minorités visibles et les personnes handicapées.
Attentes en matière de rendement	• Achever l'évaluation des capacités de la fonction moderne de contrôle et le plan d'action d'ici à juin 2002. • Indicateurs de rendement et systèmes d'information visant à faire rapport de tous les résultats prévus d'ici à mars 2005. Objectifs à être déterminés.	• Des indicateurs clés de mesure du rendement d'ici à mars 2004. • Une main-d'œuvre représentative des deux langues officielles. • Une main-d'œuvre représentative des groupes d'équité en matière d'emploi.

ANNEXE 2 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie de développement durable (SDD) de Parcs Canada 2001-2004 a été intégrée dans l'ensemble du Plan d'entreprise 2001 de Parcs Canada. Le tableau qui suit résume les objectifs stratégiques de la SDD (auparavant appelés buts), les résultats prévus (auparavant appelés objectifs) et les activités clés qui figurent dans le Plan d'entreprise. En outre, le tableau qui suit renferme les objectifs précis de la SDD. Il comporte également des révisions mineures visant à mettre à jour la SDD 2001-2004, qui a été publiée en février 2001.

Résultats prévus	Activités clés	Objectif
Gamme de services 1. CRÉATION D'ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL **Objectif stratégique. Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.**		
Création de nouveaux parcs nationaux et nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés.	Faire des études de faisabilité, négocier des ententes pour les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation et acquérir/rassembler des terres.	• Signer des ententes relatives à la création de deux parcs nationaux selon la dispinibilité des ressources financières. • Continuer les négociations relatives à la création d'une aire marine nationale de conservation.
Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes ou événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	Faire des consultations et soutenir la recherche pour déterminer et désigner des lieux historiques nationaux.	135 nouvelles désignations dont 55 commémoreront l'histoire des Autochtones, des femmes et des collectivités ethnoculturelles d'ici à mars 2006.

Résultats prévus	Activités clés	Objectif
Gamme de services 2 : PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES **Objectif stratégique. Assurer en priorité l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.**		
Maintien ou restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et de la durabilité des aires marines nationales de conservation.	Mesures donnant suite aux principales recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique.	Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre.
	Établissement de plans de rétablissement des espèces à risque.	Diriger la mise en œuvre de plans de rétablissement de huit espèces à risque d'ici à mars 2004.
	Amélioration de la gestion de l'environnement dans l'ensemble des activités de Parcs Canada.	• Établissement d'inventaires et de procédures pour assurer la pleine conformité aux règlements dans le cadre de la gestion des BPC, des réservoirs d'entreposage du pétrole et des halocarbures d'ici à septembre 2001. • Réduire, à même les activités de Parcs Canada, les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 p. 100 par rapport aux niveaux de 1998 d'ici à 2010.
Maintien ou amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	Achever la rédaction des plans directeurs des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.	Achever la rédaction des plans directeurs de 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003.
	Rédiger les énoncés d'intégrité commémorative de 75 p. 100 des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada d'ici à 2001-2002, 90 p. 100 d'ici à 2002-2003 et 100 p. 100 d'ici à 2003-2004.	Évaluer 14 nouveaux lieux annuellement.
Gamme de services 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE **Objectif stratégique. Veiller à ce que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs d'intégrité commémorative et écologique.**		
Sensibilisation accrue aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, meilleure compréhension et appui de ces valeurs.	Renouvellement de la mise en valeur du patrimoine en accordant plus d'importance aux messages d'intégrité écologique et commémorative.	Fixer un objectif d'ici à janvier 2002.

Résultats prévus	Activités clés	Objectif
Gamme de services 4 : SERVICES AUX VISITEURS **Objectif stratégique. Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent d'utiliser et d'apprécier les endroits du patrimoine, tout en veillant à réduire au minimum les impacts sur les ressources.**		
Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et de minimiser les impacts environnementaux.	Collaboration avec l'industrie touristique pour influer sur ses messages et ses pratiques de sorte qu'ils soient conformes aux valeurs d'intégrité écologique et commémorative.	Élaborer un cadre d'évaluation d'ici à mars 2002 et faire une évaluation d'ici à mars 2003.
Gamme de services 5. PÉRIMÈTRES URBAINS **Objectif stratégique. Gérer et administrer avec efficacité et efficience les collectivités dans les parcs pour en faire des modèles de durabilité.**		
Les collectivités dans les parcs ont de bonnes pratiques de gestion et sont des chefs de file en intendance environnementale.	Travail avec les groupes communautaires pour élaborer des plans communautaires à l'intention des collectivités qui n'en ont pas.	Achever le plan communautaire de Lake Louise et celui de Jasper d'ici à septembre 2001.
	Collaborer avec les groupes communautaires pour produire des documents cadres sur les impacts négatifs nets sur l'environnement et des outils de rapport pour chaque périmètre urbain.	Élaborer d'ici à mars 2003 des cadres à l'intention de six collectivités, y compris des outils de rapport, pour faire en sorte qu'il n'y ait aucun impact négatif net sur l'environnement.

ANNEXE 3 : ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

RÉSUMÉ

La proposition influencera probablement le nombre, le lieu, le type et les caractéristiques des initiatives parrainées qui devraient être assujetties à des évaluations environnementales à l'échelle des projets, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et à la directive de gestion de Parcs Canada sur l'évaluation environnementale.

La contribution générale du plan à l'intégrité écologique et commémorative des endroits du patrimoine ne devrait pas causer de répercussions environnementales inacceptables, en supposant que les mesures d'atténuation recommandées soient adoptées. Parmi ces dernières, la mise en œuvre du Plan d'action de la ministre visant à restaurer et à maintenir l'intégrité écologique, et les dispositions budgétaires visant à mieux financer le Programme de protection des ressources patrimoniales pendant la période de planification, reflètent les priorités de l'intégrité écologique et commémorative de Parcs Canada. Compte tenu de la nature stratégique du plan, il faudra façonner les priorités du présent plan liées aux caractéristiques environnementales, sociales et économiques de chaque unité de gestion et aux obligations légales relatives à la préservation de l'intégrité écologique. Ces politiques pourraient servir à l'établissement des plans de marketing, des plans d'affaires et des plans directeurs des unités de gestion

ANNEXE 4 : GLOSSAIRE

Biens

Parcs Canada possède et gère 15 233 biens contemporains (75 p. 100 de la valeur totale des biens), 2 398 biens cultuels (24 p. 100) et 1 023 biens de mise en valeur du patrimoine (1 p. 100).

Biens contemporains : Les biens contemporains sont des biens comme des terrains de camping, des centres d'accueil, des routes, des ponts, des écluses et des barrages contemporains, des canalisations d'eau et d'égout, qui sont utilisés par les visiteurs et les résidants. Les biens contemporains de Parcs Canada comprennent aussi des installations administratives, des logements pour le personnel, des aires de service, des véhicules et du matériel lourd. Parcs Canada exécute un programme complet d'évaluation de l'état de ses biens; ce programme est basé sur les éléments suivants : risques auxquels sont exposés les biens, santé et sécurité, niveau de service et état général des biens.

Biens culturels : Les biens culturels sont au cœur du mandat de Parcs Canada qui doit assurer leur protection au profit des générations futures. Ils sont divisés en ressources de niveau I et en ressources de niveau II, en fonction de leur valeur historique, et sont situés dans les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux. Au nombre de ces biens, mentionnons les bâtiments et les ouvrages (bâtiments, ponts, fortifications, ouvrages maritimes, terres, monuments et plaques), les collections et les ressources archéologiques sur place.

Biens de mise en valeur du patrimoine : Les biens de mise en valeur du patrimoine sont les produits matériels, les outils et les lieux qui servent à renseigner les visiteurs sur l'importance de Parcs Canada et du patrimoine naturel et culturel du pays. Au nombre de ces biens, mentionnons les expositions, les panneaux d'interprétation, les documents audiovisuels et l'équipement.

Commémoration

Reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires et de plans d'eau particuliers au moyen d'une acquisition ou d'un accord, ou d'autres moyens jugés appropriés par la ministre, aux fins de la protection et de la mise en valeur d'aires ou de ressources patrimoniales, et par l'installation d'une plaque ou l'érection d'un monument.

Intégrité commémorative

L'expression *intégrité commémorative* désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public, lorsque la valeur patrimoniale du lieu est respectée par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu.

Intégrité écologique

L’expression intégrité écologique désigne, pour un parc, l’état jugé caractéristique de la région naturelle où est situé le parc et qui est susceptible de durer, notamment les composantes abiotiques et la composition et l’abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, le rythme des changements et les processus de soutien.